



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR2100249
« PELOUSES ET FRUTICEES DE LA COTE OXFORDIENNE
DE BOLOGNE A LATRECEY » (NUMERO REGIONAL : 4)

TOME 1 : DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE, ENJEUX DE
CONSERVATION



DIAGNOSTIC VALIDE LE 22 NOVEMBRE 2007

Sommaire

| | | |
|---------|--|----|
| I. | LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE » ET LE RESEAU NATURA 2000 | 9 |
| I.1. | CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE | 9 |
| I.1.1. | Origines et contenu | 9 |
| I.1.2. | Transposition des directives « habitats » et « oiseaux » en droit Français | 10 |
| I.1.3. | La loi DTR et NATURA 2000 | 10 |
| I.2. | LE COMITE DE PILOTAGE | 11 |
| I.3. | LE DOCUMENT D'OBJECTIFS | 11 |
| I.3.1. | L'élaboration du document d'Objectifs | 11 |
| I.3.2. | La phase de mise en oeuvre du DOCOB | 12 |
| I.4. | LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS | 13 |
| I.4.1. | Les contrats | 13 |
| I.4.2. | La Charte Natura 2000 | 15 |
| I.4.3. | Les autres mesures incitatives | 16 |
| II. | PRESENTATION DU SITE | 17 |
| II.1. | CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE | 17 |
| II.1.1. | Localisation | 17 |
| II.1.2. | Géologie et topographie | 17 |
| II.1.3. | Pédologie | 18 |
| II.1.4. | Climat | 19 |
| II.1.5. | Hydrographie | 19 |
| II.2. | CONTEXTE ADMINISTRATIF | 20 |
| II.2.1. | Territoires administratifs | 20 |
| II.3. | ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL | 22 |
| II.3.1. | Les ZNIEFF | 22 |
| II.3.2. | Le réseau Natura 2000 local | 23 |
| II.3.3. | L'arrêté préfectoral de protection de biotope | 23 |
| III. | DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE | 25 |
| III.1. | METHODOLOGIE | 25 |
| III.2. | DEMOGRAPHIE | 25 |

| | | |
|----------|---|----|
| III.3. | INFRASTRUCTURES | 26 |
| III.3.1. | Infrastructures de transport | 26 |
| III.3.2. | Autres infrastructures | 27 |
| III.4. | VOCATIONS ET USAGES PASSES | 27 |
| III.5. | STRUCTURATION FONCIERE | 28 |
| III.6. | USAGES ET PRATIQUES SUR LE SITE | 29 |
| III.6.1. | Sylviculture | 29 |
| III.6.2. | Agriculture | 31 |
| III.6.3. | Chasse | 32 |
| III.6.4. | Gestion conservatoire..... | 33 |
| III.6.5. | Tourisme et loisirs..... | 34 |
| III.6.6. | Décharges sauvages..... | 38 |
| III.7. | SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE | 38 |
| IV. | DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE..... | 45 |
| IV.1. | HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SITE | 45 |
| IV.1.1. | Méthodologie d'inventaire | 45 |
| IV.1.2. | Milieux aquatiques..... | 46 |
| IV.1.3. | Milieux ouverts sur coteaux calcaires et marneux | 49 |
| IV.1.4. | Habitats forestiers | 67 |
| IV.1.5. | Milieux agricoles et plantations sylvicoles | 70 |
| IV.1.6. | Habitats naturels cités au FSD et absents du site Natura 2000 | 71 |
| IV.1.7. | Synthèse des habitats naturels présents sur le site | 72 |
| IV.2. | ESPECES ANIMALES D'INTERET EUROPEEN | 73 |
| IV.2.1. | Méthodologie de terrain..... | 73 |
| IV.2.2. | Fiche espèce | 73 |
| IV.3. | ESPECES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE | 78 |
| V. | ENJEUX DE CONSERVATION | 84 |
| VI. | SYNTHESE PAR SECTEURS..... | 88 |
| VI.1. | LES PELOUSES, PINEDES ET HETRAIES CALCICOLES DE ROOCOURT-LA-COTE (PLANCHE 1)..... | 88 |
| VI.2. | LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE BINVAUX A MEURES ET BOLOGNE (PLANCHE 2) | 89 |
| VI.3. | LES PELOUSES, PINEDES ET PRAIRIES A MOLINIE DE LA COTE DES PATIS A VILLIERS-LE-SEC ET EUFFIGNEIX (PLANCHE 3)..... | 90 |

| | | |
|--------|--|-----|
| VI.4. | LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE DE L'AVERMONT A BRICON ET BRAUX-LE-CHATEL (PLANCHE 4) | 91 |
| VI.5. | LES PELOUSES ET PINEDES DE LA CHAMONELLE A ORGES (PLANCHE 5) .. | 92 |
| VI.6. | LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE DE VAULARGEOT A CHATEAUVILLAIN (PLANCHE 6) | 94 |
| VI.7. | LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE DE LA MONTAGNE A LATRECEY (PLANCHES 7 ET 8) | 94 |
| VI.8. | LES PELOUSES, PINEDES ET PRAIRIES A MOLINIE DU MONT DE LATRECEY (PLANCHE 9) | 96 |
| VI.9. | LES PELOUSES ET PINEDES DE L'ŒILLET A LATRECEY (PLANCHE 10) | 97 |
| VI.10. | LES PELOUSES ET PINEDES DE CHANOILLY A LATRECEY (PLANCHE 11) ... | 98 |
| VI.11. | LES PELOUSES ET PINEDES DU PLATEAU DE LA MONTAGNE A LATRECEY ET VEUXHAULLES-SUR-AUBE (PLANCHE 10)..... | 99 |
| VII. | COMPLEMENTS APPORTES AU DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS | 100 |

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

- Annexe 1 : fiches descriptives des ZNIEFF de type I
- Annexe 2 : liste des espèces végétales recensées
- Annexe 3 : liste des espèces animales recensées
- Annexe 4 : liste des personnes consultées
- Annexe 5 : fiches descriptives des principaux usages
- Annexe 6 : résultats chiffrés de la cartographie des habitats
- Annexe 7 : structure de la table mapinfo
- Annexe 8 : localisation des chemins et sentiers utilisés et gérés par le Motoclub de Latrecey

CARTES (DOCUMENT ANNEXE)

- Carte 1 : situation géographique et communes concernées ;
- Carte 2 : zonages du patrimoine naturel ;
- Carte 3 : cartographie des habitats – planches 01 à 11 ;
- Carte 4 : habitats du Damier de la Succise.

Introduction

Le document d'objectifs du site FR2100249 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency » répond dans sa conception à la méthodologie appliquée par BIOTOPE. Cette méthodologie suit les recommandations de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Il comporte les éléments suivants :

- La présentation de la directive Habitats-Faune-Flore et de ses outils,
- La présentation du site,
- Le diagnostic socio-économique,
- Le diagnostic écologique,
- La définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- Le programme d'actions, avec la présentation et le cahier des charges des mesures de gestion, dont les contrats et les chartes Natura 2000.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- De sources bibliographiques,
- De la consultation des acteurs locaux,
- Des expertises naturalistes et des observations de terrain.

Ce document a été réalisé par :

- Sylvain Froc, chef du projet ;
- Rénaud Boulnois, chef de projet ;
- Samuel Pauvert, botaniste ;
- Thomas Roussel, entomologiste ;
- Aurélie Tenret.

I. LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE » ET LE RESEAU NATURA 2000

I.1. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE

I.1.1. ORIGINES ET CONTENU

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats/Faune/Flore » ou plus simplement directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens et transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes.

Cette directive crée, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en annexe I) et les espèces (hors oiseaux – listés en annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen).

Chaque Etat membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) a ainsi été établie par chacun des Etats membres. La Commission européenne a ensuite arrêté (le 7 décembre 2004, pour les régions atlantique et continentale), en accord avec chacun des Etats membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci seront ensuite désignés par les Etats en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Parallèlement à cette démarche, les Etats membres sont tenus de désigner, au titre de la directive « Oiseaux », des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZSC et ZPS constitueront à terme le Réseau NATURA 2000 qui devient la concrétisation du principe d'action communautaire pour une gestion durable.

Remarque : les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

I.1.2. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Il y est également stipulé que « *les différentes activités telles que la chasse, la pêche et autres activités cynégétiques ne constituent pas des activités perturbantes si elles sont pratiquées dans les conditions et sur les terres autorisées par les lois et règlements en vigueur* ».

Par ailleurs, les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative dans ou à proximité d'un site NATURA 2000 doivent désormais faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des milieux et espèces d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site. Si le projet ne présente pas d'incidence notable, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée. La circulaire « Incidences » (référence DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004) apporte des précisions sur ce point.

Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24).

I.1.3. LA LOI DTR ET NATURA 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », apporte plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000, notamment par l'implication renforcée des collectivités territoriales dans les comités de pilotage et le portage du document d'objectifs (élaboration et mise en œuvre).

La loi DTR instaure également la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs et à laquelle peuvent adhérer les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 (article 143 de la loi DTR). Les engagements de cette charte sont définis par le Document d'Objectifs, ils ne s'accompagnent d'aucune compensation financière mais pourront donner lieu à l'exonération de la TFNB.

Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement précise ces changements dans le code de l'environnement.

I.2. LE COMITE DE PILOTAGE

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Il doit obligatoirement comprendre les représentants (articles R. 414-2 et R. 414-8 du code de l'environnement) :

- des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements concernés ;
- les représentants des propriétaires ;
- les exploitants de biens ruraux ;
- les représentants des acteurs locaux dans les domaines de la chasse, la pêche, le tourisme et les associations de protection de la nature ;

... et il peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site.

Le comité de pilotage peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du code de l'environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors de la dernière réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue ainsi que la consultation libre du document en mairie.

I.3. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

I.3.1. L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par décret le 26 juillet 2006) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats NATURA 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions.

I.3.2. LA PHASE DE MISE EN OEUVRE DU DOCOB

Une fois le DOCOB validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, le DOCOB entrera dans sa phase opérationnelle. Une collectivité territoriale sera en charge de sa mise en œuvre. Ses missions seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

Elle aura un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site, et un rôle particulier de mise en place de contrats auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaiteront.

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.

I.4. LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Une fois le document d'objectifs validé par le comité de pilotage puis approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants-droit. Elle est de type contractuel et s'effectue sur la base du volontariat. Différents outils existent et sont développés ci-après.

Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera désignée.

I.4.1. LES CONTRATS

I.4.1.1. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens (FEADER) et sont versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R414-9 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 26 juillet 2006) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Deux grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (contrats de type engagements agri-environnementaux) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 » dont contrats en milieu forestier).

1.4.1.2. Les contrats en milieux agricoles

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans.

Un nouveau dispositif agro-environnemental a été mis en place et remplace le dispositif des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en octobre 2006 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Les éléments nécessaires pour bâtir les mesures agro-environnementales territorialisées sur la base des engagements unitaires définis et de leurs combinaisons possibles sont désormais disponibles en Champagne-Ardenne.

1.4.1.3. Les contrats hors milieux agricoles

1.4.1.3.1. Les contrats NATURA 2000 en milieux forestiers

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers (circulaire « gestion » du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

En région Champagne-Ardenne, les modalités techniques et financières de ces mesures sont précisées dans un arrêté préfectoral régional.

1.4.1.3.2. Les contrats NATURA 2000 dans les autres milieux naturels

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 24 décembre 2004) et validée par la Commission européenne.

La définition précise des cahiers des charges est en cours d'élaboration au niveau national ; un cadrage régional a toutefois été réalisé en région Champagne-Ardenne, dans l'attente des éléments nationaux.

Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

I.4.2. LA CHARTE Natura 2000

I.4.2.1. généralités

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (cf. tome I de ce document d'objectifs). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs et à laquelle pourront adhérer les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 (article 143 de la loi DTR).

Une circulaire administrative du Ministère de l'Écologie en date du 27 avril 2007 précise les modalités d'établissement de cette charte.

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces et peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).

I.4.2.2. Forme et contenu de la Charte Natura 2000

La Charte NATURA 2000 se présente sous la forme d'un document annexé au document d'objectifs du site NATURA 2000.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle contient ainsi :

- De manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations sont limitées en nombre (de 3 à 5 maximum) par type de milieu.
- Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels peut adhérer tout propriétaire/gestionnaire concerné. Ces engagements sont également limités en nombre (de 3 à 5 maximum) par type de milieu.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées. Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles).

La charte est signée pour une durée de 5 ou 10 ans.

I.4.3. LES AUTRES MESURES INCITATIVES

D'autres mesures incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites NATURA 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

II. PRESENTATION DU SITE

II.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE

II.1.1. LOCALISATION

Cf. carte 1

Le Site d'Importance Communautaire FR2100249 « Pelouses et fruticées de la côte oxfordienne de Bologne à Latrency » se situe au sud de la région Champagne-Ardenne, en limite ouest du département de la Haute-Marne (52), et à l'extrême nord du département de la Côte d'Or (21), en région Bourgogne.

Il s'étend sur 11 communes. Il concerne essentiellement une région naturelle : le plateau du Barrois.

Ce site, globalement orienté nord-est/sud-ouest, est constitué d'un chapelet de coteaux. Il couvre une superficie de 669 hectares.

II.1.2. GEOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

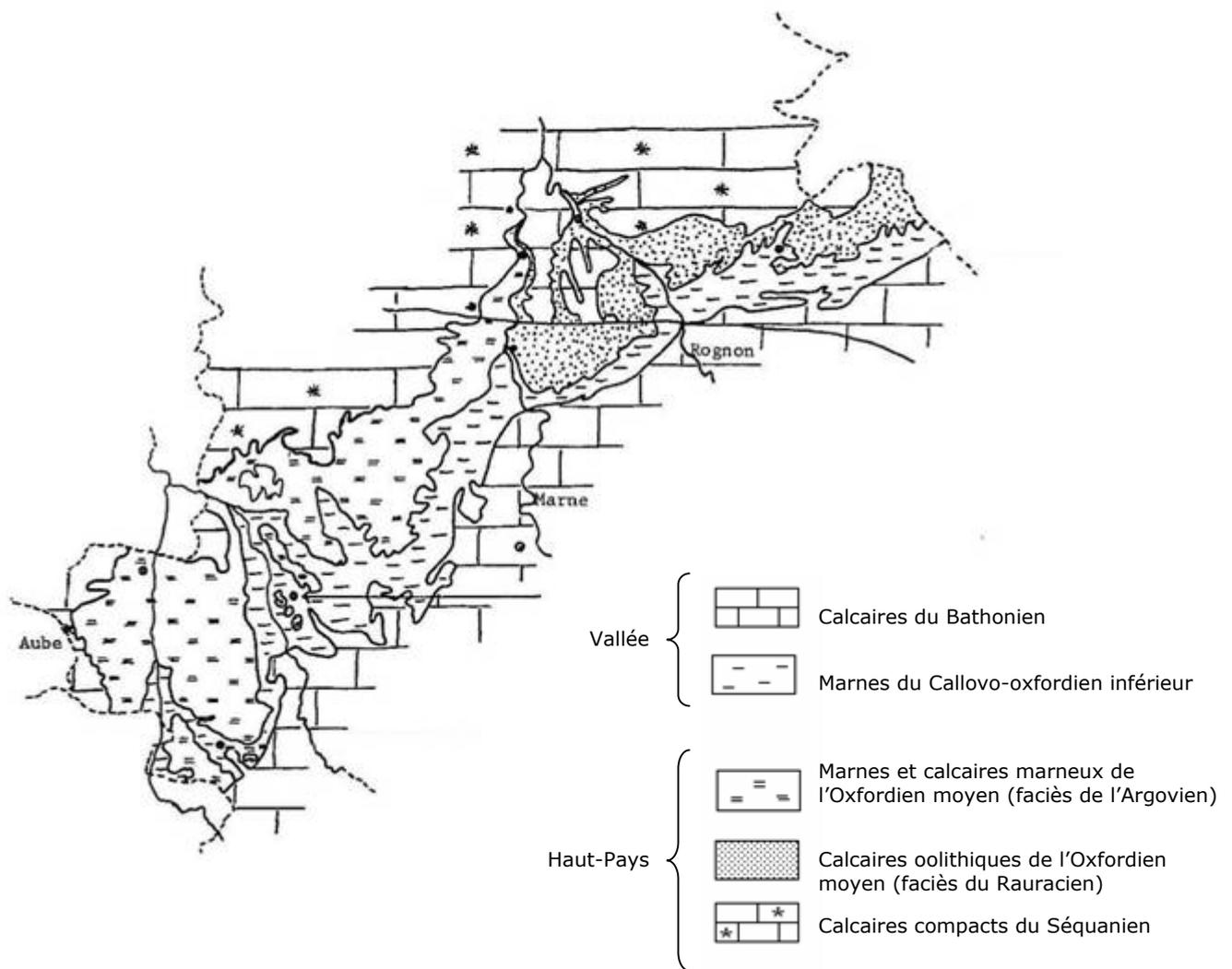
II.1.2.1. Géologie

Le site NATURA 2000 correspond pour l'essentiel à des affleurements d'une formation géologique sédimentaire du sud-est du Bassin parisien : l'Oxfordien, constituant une chaîne de légers reliefs dans le paysage local : la Côte oxfordienne.

Il s'agit de formations calcaires et marneuses datant d'environ – 145 millions d'années avant notre ère.

On distingue au sein de cet étage géologique deux sous-étages principaux :

- l'Oxfordien inférieur constitué de marnes argileuses surmontées de calcaires marneux. Cet étage façonne la région dite de la « Vallée », domaine de cultures et de prairies.
- l'Oxfordien supérieur qui comporte lui-même différents faciès : l'Argovien (marnes et calcaires marneux), le Rauracien et le Séquanien (calcaires oolithiques et/ou calcaires plus compacts). Cet étage détermine le « Haut-Pays » sur les coteaux duquel s'installent des boisements et des pelouses.



II.1.2.2. Topographie

Le paysage constitué par les affleurements de la Côte oxfordienne est globalement assez nivelé du fait de la nature facilement érodable de la roche-mère calcaro-marneuse.

Les altitudes sur le site NATURA 2000 sont comprises entre 250 et 350 mètres.

II.1.3. PEDOLOGIE

Les sols présents sur le site NATURA 2000 peuvent être de trois types, suivant leur localisation topographique.

- Les rendzines sont localisées sur les calcaires du Rauracien et du Séquanien, au niveau des versants, des combes et des vallées ;
- Les « rendzines rouges » ou argiles de décalcification, localisées sur les plateaux calcaires ;
- Les sols bruns, liés aux calcaires marneux et aux marnes.

II.1.4. CLIMAT

Pays de plateaux, la Haute-Marne présente une certaine hétérogénéité de pluviométrie et de températures sur son ensemble.

Toutefois, de manière générale, ce département est soumis à un climat océanique très altéré, avec des influences continentales sensibles, notamment en période hivernale. Les hivers y sont donc longs et froids, et les étés chauds et orageux.

Les précipitations sont assez abondantes et se répartissent régulièrement tout au long de l'année (entre 810 et 1070 mm par an, avec 150 à 180 jours de précipitations). Ceci se corrèle à un ensoleillement relativement faible.

La température moyenne annuelle est fraîche, de l'ordre de 10°C, avec 70 à 85 jours de gel. Les températures extrêmes sont assez contrastées, de -18°C à 37°C.

Les vents dominants, en moyenne modérés, sont en direction des secteurs sud à ouest, avec une composante nord-est non négligeable en hiver.

II.1.5. HYDROGRAPHIE

Aucun cours d'eau n'est concerné par le site NATURA 2000.

Signalons simplement que l'aire d'étude est encadrée par deux rivières : l'Aube au sud-ouest et la Marne au nord-est, toutes deux appartenant au bassin versant de la Seine.

II.2. CONTEXTE ADMINISTRATIF

II.2.1. TERRITOIRES ADMINISTRATIFS

II.2.1.1. Les communes et cantons

Les 11 communes concernées par le site NATURA 2000 sont réparties sur deux régions et deux départements : la région Champagne-Ardenne, département de la Haute-Marne (52 - 10 communes) et la région Bourgogne, département de la Côte d'Or (21 - 1 commune).

| COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000 ET LEURS CANTONS, DU NORD AU SUD | | | | |
|---|--|--|--|-------------------|
| Communes | Superficie de la commune (hectares) | Superficie concernée par le site Natura 2000 (hectares) | % occupé par le site Natura 2000 sur la commune | Cantons |
| Région Champagne-Ardenne, département de Haute-Marne (52) | | | | |
| BOLOGNE | 3126 | 50,8 | 1,6 | VIGNORY |
| MEURES | 817 | 76 | 9,3 | JUZENNECOURT |
| AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE | 4176 | 1,1 | < 0,1% | |
| EUFFIGNEIX | 900 | 18,4 | 2 | CHAUMONT-nord |
| VILLIERS-LE-SEC | 1571 | 3,2 | 0,2 | CHAUMONT-sud |
| BRICON | 951 | 37,2 | 3,9 | CHATEAUVILLAIN |
| BRAUX-LE-CHATEL | 1062 | 0,5 | < 0,1% | |
| ORGES | 1752 | 38,9 | 2,2 | |
| CHATEAUVILLAIN | 10637 | 12,8 | 0,1 | |
| LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE | 4627 | 360 | 7,8 | |
| Région Bourgogne, département de la Côte d'Or (21) | | | | |
| VEUXHAULLES-SUR-AUBE | 1924 | 70 | 3,6 | MONTIGNY-SUR-AUBE |

II.2.1.2. Les Etablissements publics de coopération intercommunale

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

| PRINCIPAUX EPCI CONCERNÉS PAR LE SITE NATURA 2000 | | | |
|--|--|--|--|
| Pays | Communautés de communes | Communes de l'EPCI concernées par le site NATURA 2000 | Superficie concernée par le site Natura 2000 (hectares) / % de la surface du site Natura 2000 concerné par l'EPCI |
| Région Champagne-Ardenne, département de Haute-Marne (52) | | | |
| Pays de Chaumont | Communauté de Communes du Bassin de Bologne, Vignory et Froncles | BOLOGNE MEURES | 126,8 (19%) |
| | Communauté de Communes du Pays chaumontais | EUFFIGNEIX VILLIERS-LE-SEC | 21,6 (3,5%) |
| | Communauté de Communes des Trois Forêts | BRICON AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE BRAUX-LE-CHATEL ORGES CHATEAUVILLAIN LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE | 450,5 (67%) |
| Région Bourgogne, département de la Côte d'Or (21) | | | |
| Pays châtillonnais | Communauté de Communes du Pays chatillonnais | VEUXHAULLES-SUR-AUBE | 70 (10,5%) |

II.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Cf. Carte 2

Le Site d'Importance Communautaire FR2100249 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey » inclut ou est contigu à différents zonages réglementaires ou d'inventaire du patrimoine naturel.

II.3.1. LES ZNIEFF

La cohérence écologique du site NATURA 2000 s'est essentiellement appuyée comme partout en France sur l'inventaire existant des richesses naturelles du territoire. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) concernent en effet les communes du site.

| ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE CONCERNANT LE SITE NATURA 2000 | | | |
|---|------------------------|---|--|
| Type de ZNIEFF | N° de la ZNIEFF | Nom de la ZNIEFF | Communes concernées (parmi les communes concernées par le site NATURA 2000) |
| I | n°210000103 | « Pelouses de la Marchandelle à Roôcourt-la-Côte », | BOLOGNE |
| I | n°210000108 | « Pelouses et Pinèdes de la côte de Binvaux à Meures » | MEURES |
| I | n°210000120 | « Bois de la Voivre à Marault » | BOLOGNE MEURES |
| I | n°210009526 | « Pelouses de la côte des Patis à Euffigneix et Villiers-le-Sec » | EUFFIGNEIX VILLIERS-LE-SEC |
| I | n°210013035 | « Côteaux en pelouse et bois de Pissevin et d'Avermont à Bricon » | BRICON BRAUX-LE-CHATEL AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE |
| I | n°210000101 | « Pelouses des buttes d'Orges » | CHATEAUVILLAIN ORGES |
| I | n°210015550, | « Pelouse de la côte de Vaulargeot, de la côte des vignes et du Vau Maignien à Créancey » | CHATEAUVILLAIN |
| I | n°210015552 | « Pinèdes et pelouses de la côte de la Montagne de Latrecey » | LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE |
| I | n°210000104 | « Pelouses du Mont, du Mont Remin et de l'Oeillet à Latrecey » | LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE VEUXHAULLES-SUR-AUBE |
| I | n°210013046 | « Pelouses et pinèdes de Chanoilly au nord de la ferme de Bellevue à Latrecey » | LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE |

Remarque : d'autres ZNIEFF peuvent être présentes sur les communes intéressées par le site Natura 2000 sans pour autant le concerner directement.

II.3.2. LE RESEAU Natura 2000 LOCAL

Le réseau NATURA 2000 local se complète, sur les communes concernées par le site FR2100249 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey », d'un autre Site d'Importance Communautaire :

- SIC FR2100326 « Bois de la Voivre à Marault » sur les communes de BOLOGNE et de MEURES.

Un second site a été proposé récemment au réseau Natura 2000 et est en attente de validation par la Commission Européenne :

- SIC FR2102002 « Site à Chiroptères de la vallée de l'Aujon » sur les communes d'ORGES, BRICON, CHATEAUVILLAIN, PONT-LA-VILLE, AIZANVILLE, AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE et MARANVILLE.

La cohérence des différents Documents d'Objectifs de chacun de ces sites est recherchée au cours de chacune des phases de leur élaboration.

II.3.3. L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est présent sur le territoire des communes concernées par le site NATURA 2000 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey ». Il s'agit des « Monts de Latrecey » (lieux-dits « Le Mont » et « L'Œillet ») sur la commune de LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE.

L'arrêté date du 5 juin 1989 et couvre une superficie d'environ 40 hectares. Il concerne des milieux particulièrement riches sur le plan biologique : pelouses marneuses et prairies humides à Molinie typiques et bien conservés, présence d'une trentaine d'espèces végétales rares et/ou protégées, entomofaune riche et diversifiée...

Pour protéger ce patrimoine remarquable, l'APPB des Monts de Latrecey règlemente toutes les actions susceptibles de porter atteinte au patrimoine naturel sur la zone. Il est notamment interdit :

- D'abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, engrais, matériaux, résidus ou détritiques de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du biotope ainsi qu'à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- D'effectuer des travaux du sol qui sont de nature à modifier l'état et l'aspect des lieux (dont l'extraction de matériaux), exception faite pour la gestion écologique du site ;
- D'effectuer des opérations de boisement en introduisant des graines, plants, greffons ou boutures de végétaux ;
- De provoquer ou favoriser les incendies ;
- De mettre en culture ;
- De se déplacer avec des véhicules à moteur hors des chemins d'accès, exception faite pour la gestion du site.

Cette réglementation participe à la préservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur cette zone et peut donc être considérée comme un outil dans la mise en œuvre du document d'objectifs.

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le contexte socio-économique du SIC présenté dans ce Document d'Objectifs présente et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site Natura 2000, afin de connaître leurs interactions avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les informations données s'appuient sur une recherche bibliographique d'informations et sur les différents entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux.

III.1. METHODOLOGIE

Des rencontres individuelles et des entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux ont été organisées afin d'établir le diagnostic socio-économique du site. Les personnes consultées (cf. annexe 2) sont des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques. Toutes ont une bonne connaissance du territoire haut-marnais, et en particulier du site. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site nous ont été également mis à disposition au cours de ces consultations.

III.2. DEMOGRAPHIE

Le SIC s'étend au nord et à l'ouest du pôle urbain de Chaumont, chef lieu de la Haute-Marne et deuxième zone urbaine du département après Saint Dizier.

Les communes concernées par le SIC regroupent 6 895 habitants d'après le recensement réalisé en 1999 pour une superficie globale de 305 km². La densité moyenne de population pour ces communes s'élève à 25,3 habitants / km² ce qui est inférieur à la densité de populations du département (31 habitants / km²). Deux communes possèdent plus de 1 000 habitants : Bologne et Châteauvillain. Elles regroupent 3 653 habitants, soit plus de la moitié de la population des communes du SIC (53 %).

Sur la période 1990-1999, l'ensemble des communes concernées ont connu un déficit annuel moyen de population de 0,34%. Ce chiffre reflète assez bien le déficit annuel moyen sur l'ensemble du Pays de Chaumont sur la même période (- 0,39 %). Ce déclin démographique est la conséquence de plusieurs phénomènes : difficultés économiques, attrait des personnes mobiles pour les pôles urbains environnants (Reims, Troyes, Dijon, Nancy), conditions climatiques peu attractives...

Le vieillissement de la population départementale est souligné par sa structuration qui indique une proportion équivalente entre les moins de 20 ans et les plus de 60, alors que la pyramide des âges est proportionnellement en faveur des moins de 20 ans.

| CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES 11 COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000 (SOURCES : INSEE, 1999) | | | | |
|---|----------------------------------|---|---|---|
| Commune | Nombre d'habitants (1999) | Variation annuelle moyenne de population (%) (1990-1999) | Superficie totale (km²) | Densité de population (habitants/km²) |
| Latrecey-Ormoy-sur-Aube | 339 | - 1 | 46,27 | 7 |
| Bologne | 1943 | - 0,54 | 31,26 | 62 |
| Bricon | 455 | + 0,81 | 9,51 | 47 |
| Orges | 383 | + 0,78 | 17,52 | 21 |
| Châteauvillain | 1710 | - 0,32 | 106,37 | 16 |
| Autreville-la-Renne | 473 | - 0,75 | 41,76 | 11 |
| Villiers-le-Sec | 559 | - 0,27 | 15,71 | 35 |
| Euffigneix | 298 | -0,15 | 9 | 33 |
| Meures | 112 | - 0,2 | 8,17 | 13 |
| Braux-le-Châtel | 129 | + 0,71 | 10,62 | 12 |
| Veuxhaulles-sur-Aube (21) | 259 | - 1,8 | 19,24 | 13 |
| Total | 6 660 | Moyenne : - 0,09 | 315,43 | Moyenne : 21,1 |

III.3. INFRASTRUCTURES

III.3.1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Plusieurs catégories d'infrastructures existent à proximité des périmètres du site.

➤ **Réseau routier**

Le réseau routier est globalement disposé en étoile autour de Chaumont. Les différents périmètres du SIC se trouvent enclavés entre plusieurs grands axes structurants :

- L'autoroute A5 qui relie Troyes à Dijon et draine plusieurs milliers de véhicules chaque jour ;
- La nationale 19 suit relie Bar-sur-Aube à Langres en traversant Chaumont ;
- La nationale 67 suit relie Saint Dizier à Chaumont ;
- La départementale 65 qui part de Chaumont en direction de la côte d'Or.

Un réseau routier secondaire, à plus faible trafic, structure les échanges économiques au sein du Pays de Chaumont (routes départementales et communales).

➤ **Réseau ferroviaire**

Deux lignes ferroviaires traversent le Pays de Chaumont au niveau de la Côte oxfordienne :

- la ligne Paris-Bâle qui permet notamment de relier Troyes à Chaumont ;
- la ligne Dijon-Reims qui longe la nationale 67 et la vallée de la Marne.

➤ **Transport aérien**

L'aérodrome de Chaumont-Semoutiers, situé à 10 km à l'ouest de Chaumont, accueille environ 1500 passagers par an sur des vols non-commerciaux. Gérée par la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne, cette infrastructure a vu se développer une zone intercommunale d'activités dans le but d'accueillir des projets industriels, artisanaux et de services aux entreprises.

➤ **Transport fluvial**

La Marne est navigable sur l'ensemble de son cours (canal entre Champagne et Bourgogne) et accueille des bateaux de classe I (250 à 400 tonnes). En Champagne-Ardenne, le trafic fluvial est en hausse de 15,1 % entre 2004 et 2005. Le port de Chaumont et la halte de plaisance de Bologne sont les deux principales étapes dans l'environnement du SIC pour les plaisanciers et les péniches qui parcourent le canal entre Champagne et Bourgogne.

III.3.2. AUTRES INFRASTRUCTURES

Quelques habitations et hangars agricoles sont présents dans le périmètre du site d'importance communautaire à Bologne et Orges.

D'autres infrastructures existent sans toutefois intéresser directement le site Natura 2000.

III.4. VOCATIONS ET USAGES PASSES

La côte oxfordienne de Bologne à Latrecey a connu une évolution importante sur le plan paysager au cours des siècles. Les coteaux et monts furent souvent plantés en vignes et en vergers. Les terres incultes, que l'on nomme aujourd'hui pelouses, étaient parcourus par des troupeaux ovins menés tout au long de l'année par des bergers communaux. Le *Phylloxera* a eu raison de la vigne au début du XXI^{ème} siècle et l'élevage ovin s'est éteint progressivement sous l'effet de l'évolution des systèmes agricoles.

Les terrains de la côte oxfordienne connaissent ensuite une longue période d'abandon après la première guerre mondiale, ce qui sera très profitable à certains milieux naturels comme les pelouses. L'évolution des systèmes agricoles et la politique de reboisement du Fond Forestier National modifient grandement les lieux après la seconde guerre mondiale. Les coteaux et buttes, qui se distinguent dans le paysage, sont souvent plantés en pins noirs ou sylvestres pour favoriser des essences à croissance rapide et un retour sur investissement correspondant.

Les remembrements, la modification des pratiques agricoles, les défrichements ... cantonnent les pelouses aux zones non-exploitable par l'homme, c'est-à-dire aux coteaux pentus et peu accessibles, et aux monts improductifs.

Aujourd'hui, quelques parcelles de vignes et vergers existent encore et témoignent des activités passées sur le site, mais le paysage est maintenant très fermé sur les versants et monts de la côte oxfordienne, où les résineux ont pris place aux pelouses, ces dernières restant aujourd'hui confinées à des espaces relictuels.

Les usages passés sur les différents périmètres du SIC sont globalement assez bien connus (cf. tableau ci-dessous et plan d'assemblage de la cartographie des habitats naturels).

| USAGES PASSES SUR LES SECTEURS DU SITE NATURA 2000 | |
|--|---|
| Lieux-dits ; communes | Usages anciens connus (informations issues de la bibliographie et des consultations) |
| Le Mont ; Latrency (planche 9) | Parcours à ovins, puis pâturage bovin |
| L'œillet ; Latrency (planche 10) | Pâturage ovin puis bovin |
| Chanoilly ; Latrency (planche 11) | Vignes, vergers |
| La Côte de la Montagne ; Latrency (planches 7 et 8) | Vignes, vergers, extraction de marne |
| Plateau de la montagne ; Veuxhaules-sur-Aube et Latrency (planche 10) | Pâturage ovin puis bovin |
| Côte de Vaulargeot ; Châteauvillain (Créancey) (planche 6) | Vignes et vergers, puis parcours à ovins et bovins |
| La chamonelle ; Orges (planche 5) | Parcours à ovins, cultures |
| La côte de l'Avermont ; Bricon et Braux-le-Châtel (planche 4) | Vignes, vergers |
| La côte des pâtis ; Villiers-le-Sec et Euffigneix (planche 3) | Pâturage (abandon récent) |
| La Côte Binvaux ; Meures et Bologne (planche 2) | Pâturage ovin puis bovin |
| Coteau des fourches, Le Dénot ; Bologne (Roôcourt-la-Côte) (planche 1) | Vergers, vignes |

III.5. STRUCTURATION FONCIERE

Le foncier du site d'importance communautaire apparaît plus ou moins morcelé selon les périmètres concernés. Il est parfois très fragmenté avec une multitude de parcelles de superficie inférieure à 1 ha et de nombreux propriétaires concernés. Cette structuration foncière témoigne des usages passés (vignes, vergers). Dans plusieurs communes, des opérations de remembrement ont modifié le foncier pour le rendre plus homogène (regroupement des parcelles).

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser la structure foncière de chaque secteur (cf. plan d'assemblage de la cartographie des habitats naturels).

| STRUCTURATION FONCIERE DES SECTEURS DU SITE NATURA 2000 | |
|--|---|
| Lieux-dits ; communes (planche du plan d'assemblage concernée) | Type de structure foncière ; type de propriété |
| Le Mont ; Latrency (planche 9) | Foncier homogène (remembrement), terrains privés et communaux |
| L'œillet ; Latrency (planche 10) | Foncier homogène (remembrement), terrains privés et communaux |
| Chanoilly ; Latrency (planche 1) | Foncier homogène, terrains privés |
| La Côte de la Montagne ; Latrency (planches 7 et 8) | Foncier plus ou moins morcellé selon les sections, terrains privés |
| Plateau de la Montagne ; Veuxhailles-sur-Aube et Latrency (planche 10) | Foncier homogène (remembrement), terrains privés et communaux |
| Côte de Vaulargeot ; Châteauvillain (Créancey) (planche 6) | Foncier homogène (remembrement), terrains privés et communaux |
| La Chamonelle ; Orges (planche 5) | Foncier très morcellé, nombreux propriétaires privés |
| La côte de l'Avermont ; Bricon et Braux-le-Châtel (planche 4) | Foncier relativement homogène, terrains essentiellement communaux, quelques terrains privés |
| La Côte des Pâtis ; Villiers-le-Sec et Euffigneix (planche 3) | Foncier homogène avec peu de parcelles, terrains privés et communaux |
| La Côte Binvaux ; Meures et Bologne (planche 2) | Foncier très morcellé, terrains privés |
| Coteau des Fourches, Le Dénot ; Bologne (Roôcourt-la-Côte) (planche 1) | Foncier plus ou moins morcellé selon les sections, terrains privés et communaux |

III.6. USAGES ET PRATIQUES SUR LE SITE

III.6.1. SYLVICULTURE

Le département de la Haute-Marne est caractérisé par une économie forestière relativement développée. Près de 40% des emplois de la région dans les domaines de la sylviculture et de l'exploitation forestière se trouvent en Haute-Marne. La production de bois est conséquente mais les industries de transformation ont fortement régressé au cours des dernières décennies. La fermeture des nombreuses scieries implantées dans le tissu local exprime cette tendance. La demande en bois de chauffage et de trituration est forte depuis 2004.

La filière bois-énergie se structure entre les propriétaires forestiers, le CRPF, l'ONF et la Chambre d'agriculture. Plusieurs chaufferies au bois installées dans le département sont approvisionnées par les produits des opérations courantes d'entretien forestier, voire les sous-produits des exploitations forestières.

Sur le secteur de la Côte oxfordienne, la forêt constitue une ressource potentielle pour l'économie locale bien que les sols soient généralement peu productifs. Les différents faciès boisés représentent 346 ha, soit un peu plus de la moitié de la surface du site Natura 2000.

III.6.1.1. Forêt publique

Il n'y a aucune forêt domaniale concernée par les pelouses et fruticées de la côte oxfordienne. Toutefois, trois périmètres du site d'intérêt communautaire sont concernés par des forêts communales gérées par l'Office National des Forêts :

- Le mont de l'oeillet et le Plateau de la Montage à Latresey : la forêt communale de Latresey – Ormoy-sur-aube qui s'étend sur 812 ha présente deux parcelles forestières (n° 104 et 105) incluses dans le périmètre du site. Le plan d'aménagement en cours sur la forêt prévoit une conversion à long terme des résineux en futaie régulière de hêtre avec une coupe d'amélioration prévue en 2014.
- La côte d'Avermont à Bricon : la parcelle forestière n°3 de la forêt communale de Bricon est partiellement incluse dans le périmètre du site. La conversion des résineux en futaie régulière de hêtre est également prévue tout en assurant le respect des milieux et des espèces rares. Des éclaircies d'amélioration sont prévues dans quelques années.
- La côte des pâtis à Villiers-le-Sec : la forêt communale de Villiers-le-Sec présente une parcelle forestière (n°50) partiellement incluse dans le périmètre du site (2,73 ha). Le document d'aménagement indique la présence de pelouses sèches en cours de colonisation par les ligneux et précise la nécessité d'attendre les orientations du document d'objectifs pour la gestion de cette parcelle. Aucune exploitation n'est donc prévue pour l'instant sur cette parcelle.

Notons également que plusieurs parcelles communales sur le site de Roôcourt-la-Côte (commune rattachée à Bologne) sont soumises au régime forestier, mais ne font pas partie de la forêt communale gérée par l'ONF.

III.6.1.2. Forêt privée

Le morcellement important du foncier sur plusieurs sites tend à laisser penser qu'un nombre important de propriétaires sont concernés. Ils disposent de parcelles de superficie faible (inférieure à 25 ha) rarement soumises à plan simple de gestion. Ce morcellement important et les difficultés d'accès apparaissent comme des contraintes importantes pour mobiliser ces propriétaires dans le cadre des activités sylvicoles. Seul le site de la côte Binvaux à Meures dispose d'un groupement forestier qui regroupe une quarantaine de propriétaires sur cette commune et permet de gérer ce secteur selon un cadre commun à l'ensemble de ces propriétaires.

Aucune parcelle n'est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Simple de Gestion sur le site d'importance communautaire. Cependant, les propriétaires s'informant régulièrement de l'évolution de la sylviculture savent qu'un code de bonnes pratiques sylvicoles a été élaboré à leur attention par le CRPF de Champagne-Ardenne en 2006 pour gérer leurs parcelles.

Les coupes forestières sont peu fréquentes. Les sols étant peu productifs, les enjeux autour d'une sylviculture de production sont assez faibles. Toutefois, il arrive que des parcelles plantées en pins noirs ou sylvestres, ou des parcelles de feuillus, soient exploitées. Au cours de visites de terrain, deux zones du SIC étaient particulièrement concernées : le Plateau de la Montagne et le Mont à Latresey (hors zone sous gestion conservatoire).

Les débouchés habituels pour le bois exploité sont :

- L'utilisation comme bois de chauffage pour les feuillus (ou mélange) bien qu'ils soient en faible proportion en Haute-Marne ;
- L'utilisation en bois de trituration ;

Certaines parcelles forestières font parfois l'objet d'un balivage (conversion du taillis en futaie) pour produire des bois de meilleure de qualité.

Le CRPF de Champagne-Ardenne travaille actuellement avec les collectivités locales et différents partenaires (dont le syndicat des propriétaires privés et le Groupement de productivité et de développement forestiers de Haute-Marne – GROUFOR 52) sur la mise en place de plan de développement de massifs. Les objectifs de ces plans sont multiples : mieux mobiliser et valoriser la ressource Bois, améliorer les dessertes, améliorer la structuration foncière par des systèmes d'échanges amiables de parcelles, réaliser des travaux sylvicoles (balivage, replantation...), participer au développement de la filière bois-énergie et cloisonner les peuplements.

III.6.2. AGRICULTURE

III.6.2.1. Contexte général

Le département de la Haute-Marne comptait 2552 exploitations agricoles en 2005 pour une surface agricole utile (SAU) de 310 000 ha. Cette SAU représente environ 20% de la SAU régionale. Le département connaît un déclin important du nombre d'exploitations, supérieur à celui observé à l'échelle régionale.

Le Barrois Haut-Marnais est caractérisé par une agriculture axée sur la polyculture-élevage, mais ce sont surtout les grandes cultures qui dominent le paysage. Moins de 30% de l'espace agricole barrois est valorisé par l'élevage. De nombreux éleveurs sont pourtant encore présents, mais les terrains valorisés par ces éleveurs se trouvent parfois dans d'autres départements. L'élevage présent sur le secteur est essentiellement bovin (élevage laitier principalement).

La plupart des périmètres du site Natura 2000 se trouve dans des secteurs où les grandes cultures sont dominantes (Source AGRESTE Haute-Marne 2006).

III.6.2.2. Pratiques agricoles sur le site et perspectives

Actuellement, les pratiques agricoles occupent des surfaces limitées sur le site. Elles concernent principalement des cultures céréalières (environ 50 hectares) et jachères (prairies artificielles) situées en périphérie des collines comme à Orges et Latrecey. L'élevage bovin est encore présent dans l'environnement du site Natura 2000, mais pas sur les pelouses ou prairies situées dans le périmètre du site. Quelques prairies pâturées sont signalées à Meures (côte Binvaux), à Latrecey (côte de la Montagne), à Bricon (Côte de l'Avermont) et Châteauvillain (côte de Vaulargeot), et représentent au total une quinzaine d'hectares sur le site. Bien que peu nombreuses et de superficie limitée, ces prairies font l'objet de pratiques diversifiées : bovins à Meures et Châteauvillain, chevaux à Latrecey, caprins à Bricon.

Aucun dispositif du type Contrat d'Agriculture Durable (CAD) ou Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) n'a été engagé sur le site Natura 2000 dans le passé.

Bien que l'exploitation des pelouses sèches du site Natura 2000 ne soit pas perçue comme un enjeu par les éleveurs, les possibilités de partenariats locaux, avec des éleveurs ou des particuliers ayant une petite activité d'élevage pour leur loisir, ne doivent pas être négligées dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs, en particulier lorsque l'élevage est présent à proximité immédiate du site Natura 2000 et lorsque des terrains communaux sont visés par des objectifs de restauration des pelouses.

III.6.3. CHASSE

III.6.3.1. Contexte général

La chasse constitue une activité de loisir importante en Haute-Marne et sur la Côte oxfordienne. Sa pratique est plutôt familiale et traditionnelle, bien qu'une offre à destination d'un public extérieur au département tende à se développer de plus en plus. Le poids économique de cette activité est devenu important depuis plusieurs années.

Les activités liées à la chasse sont représentées par la fédération départementale des chasseurs de Haute-Marne qui fédère 8000 chasseurs. Il y a peu de groupements d'intérêt cynégétique sur le département et l'organisation de l'activité reste structurée autour de la fédération et des sociétés de chasse locales qui sont soucieuses des équilibres cynégétiques sur leurs territoires.

Le département fait partie des plus touchés en France par le problème des dégâts agricoles, surtout liés aux densités élevées de sangliers et aux cerfs. Il existe un plan départemental de chasse pour ces deux espèces mais aussi pour le chevreuil. Les objectifs de prélèvement fixés dans ces plans, accompagnés par des actions de prévention (bandes enherbées, tir d'approche en été...) doivent permettre à moyen terme de réguler les populations de grand gibier. L'agraine des sangliers est pour ces raisons très encadré (interdit en plaine ainsi que dans les massifs boisés de moins de 100 ha, interdit à moins de 200 mètres des parcelles cultivées, etc).

III.6.3.2. Gestion des territoires, acteurs et pratiques sur le site

La chasse est une activité dynamique dans le Pays de Chaumont. Les massifs forestiers sont le plus souvent aménagés pour accueillir et contrôler des populations de gibier (ouverture et entretien de sentier). 14 sociétés de chasse possèdent tout ou partie de leur territoire de chasse sur le site d'intérêt communautaire. La plupart sont dites « communales » mais leur statut reste celui d'association loi 1901.

Sur le site d'intérêt communautaire des pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne, Le Chevreuil, le Sanglier et le Cerf sont les espèces les plus recherchées, notamment dans les massifs forestiers présents. Le Cerf est présent principalement à l'ouest de Villiers-le-Sec. Les densités de ces espèces sont généralement relativement élevées (en général, 15

à 20 chevreuils pour 100 ha). La chasse au grand gibier est généralement pratiquée en battue avec des chiens pendant la période d'ouverture de la chasse. Le tir d'approche est préconisé en été pour le sanglier afin de maintenir des niveaux de population acceptables. Notons toutefois que le périmètre de Villiers-le-Sec est chassé par l'association sportive des chasseurs à l'arc de Haute-Marne ce qui implique des pratiques de chasse différentes (chasse à l'affût perché, poussée silencieuse). Bien que l'agrainage du sanglier soit très réglementé en Haute-Marne, quelques agrainoirs fixes ont été observés sur le site Natura 2000.

Concernant le petit gibier, les densités sont généralement faibles ce qui incite peu les chasseurs à se tourner vers ces espèces. Le Lièvre est néanmoins chassé occasionnellement, notamment avant l'ouverture de la chasse au bois. Les populations de cette espèce restent assez faibles en dépit des initiatives prises en leur faveur ces dernières années (suspension de chasse pendant 5 ans, actions en faveur des milieux ouverts...).

Sur la commune de Bologne, une initiative intéressante en faveur du Lapin de garenne a été initiée par la société de chasse de Bologne depuis quelques années. Une convention entre cette société et la fédération de chasse a permis de soutenir la mise en place d'un plan en faveur du petit gibier (création de garennes artificielles, lâchers de Lapin avec interdiction de tir pendant 3 ans puis prélèvements limités...). Plusieurs lâchers de lapins ont eu lieu dans des garennes reconstituées par les chasseurs à Roôcourt-la-Côte, au sud du site Natura 2000. Depuis le démarrage de cette opération, la population de lapin a colonisé les milieux ouverts (friches, prairies...) qui lui sont favorables dans le secteur de la vallée de la Marne. Cependant, il ne semble pas que les lapins colonisent les pelouses du site Natura 2000. Ces pelouses apparaissent peu propices à une implantation de l'espèce (pelouses xériques, sol très superficiel voire absent...).

III.6.4. GESTION CONSERVATOIRE

Outre certaines actions pouvant être menées dans le cadre des activités cynégétiques ou sylvicoles, des opérations de préservation et de gestion en faveur des milieux naturels sont mises en œuvre par le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPCNA). Certaines méritent d'être soulignées dans le cadre de ce diagnostic en tant qu'exemples d'opérations de gestion à mettre en œuvre pour maintenir les habitats naturels d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Actuellement, le CPNCA assure la protection, la gestion et la valorisation de deux sites :

- La zone classée en arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Mont de Latrency fait l'objet d'une préservation écologique (17,93 ha) depuis 1990 à travers l'acquisition d'une partie des terrains, un bail emphytéotique sur 50 ans sur des terrains communaux, et une convention de gestion avec un propriétaire privé ;
- Une zone de pelouses sèches, fruticées et pinèdes d'environ 2,5 ha à Roôcourt-la-Côte (lieu-dit « Le Dénot ») est louée à la commune depuis 1989 (bail emphytéotique sur 30 ans). Ce site n'a pas fait l'objet d'interventions de gestion du CPNCA depuis son acquisition. Cependant, des coupes de pins ont été réalisées par une association de parapente afin d'aménager une aire d'envol (cf. chapitre consacré au tourisme et aux loisirs).

En revanche, le Mont de Latresey a bénéficié de plusieurs opérations de gestion en vue de maintenir ouvertes les pelouses et prairies à Molinie sur les versants du Mont :

- débroussaillage manuel de la fruticée et coupe de pins ;
- essais de pâturage équin et ovin (en partenariat avec le lycée agricole de Chaumont) ;
- gyrobroyage de secteurs de fruticée.

Ces actions ont permis de conserver l'intérêt écologique du site jusqu'à aujourd'hui mais le CPNCA souligne qu'elles n'ont pu être pérennisées en raison des contraintes techniques, administratives et financières pour les faire durer.

Le site du Mont de Latresey pourrait être un périmètre pilote lors de la phase d'animation du site Natura 2000, les actions qui pourraient être mises en œuvre en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire étant très attendues par le gestionnaire de ce site.

Le CPNCA souligne également son souhait de voir intégrer au site d'importance communautaire la totalité des parcelles qu'il gère sur le mont de Latresey. En effet, une petite partie de ces parcelles est pour l'instant en dehors du périmètre du site Natura 2000 alors qu'elles abritent un habitat d'intérêt européen (prairies humides à Molinie, code Natura 2000 : 6410). Cette zone a été prise en compte dans la cartographie des habitats naturels. Elle fera l'objet d'une proposition d'extension du périmètre actuel.

III.6.5. TOURISME ET LOISIRS

Le département de la Haute-Marne tente de s'adapter aux mutations économiques actuelles en développant une offre touristique de plus en plus diversifiée et s'appuyant sur ce qui fait son identité aujourd'hui et ses points forts (Patrimoine historique, Terroir, Nature...). L'offre touristique existe sur le Pays de Chaumont mais elle doit être mieux structurée pour devenir aussi compétitive que celle des Pays de Langres ou du Der.

Le secteur de la Côte oxfordienne subit peu l'influence des régions où le tourisme se développe bien depuis plusieurs années. Néanmoins, certains loisirs tendent à se développer et certains concernent directement le site Natura 2000.

III.6.5.1. Randonnée pédestre, cycliste et équestre

➤ Pratiques sur le site

La randonnée est un loisir important en Haute-Marne. Le département dispose d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui compte plus d'une centaine de circuits. Deux concernent directement le site Natura 2000 :

- Le Circuit des Terres Blanches à Bricon traverse les pelouses de la Côte de l'Avermont. Ce sentier est essentiellement pratiqué par des promeneurs et des VTTistes ;

- Le Circuit Marie Calvès qui traverse les pelouses de Roôcourt-la-Côte à Bologne. Ce circuit est fréquenté par de nombreux touristes et groupes organisés, notamment en raison de la présence de la Chapelle Saint Bologne et de monuments historiques à proximité.

Une course VTT est organisée tous les ans sur les coteaux de Latrecey par l'association « les Déjantés du Parc » basée à Châteauvillain.

Certains chemins sont empruntés par des cavaliers à cheval. C'est notamment le cas du circuit des Terres Blanches sur le mont de l'Avermont à Bricon et Braux-le-Châtel.

➤ **Projets de développement**

Le site de Roôcourt-la-Côte est concerné par un projet d'aménagement touristique, mené par la communauté de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles, comprenant plusieurs volets :

- Création d'un sentier de découverte (incluant notamment la Chapelle Sainte Bologne)
- Création d'un sentier d'interprétation avec édition d'un topo-guide
- Création d'un parcours sportif
- Création d'un chemin de randonnée sur les communes de Bologne et Vieville et traversant le site
- Aménagement d'une aire d'accueil, comprenant notamment un parking pour les véhicules motorisés
- Ouverture de points de vue paysagers sur la vallée de la Marne

Sur les autres périmètres du site d'intérêt communautaire, il n'y a pour le moment aucun projet de sentier ou chemin à vocation pédestre, cycliste ou équestre, clairement identifié.

III.6.5.2. Activités motorisées

III.6.5.2.1. Généralités

Les loisirs motorisés connaissent un engouement important sur le département. En 2006, la Haute-Marne comptait plus de 300 licenciés (tous sports motorisés confondus) mais les pratiquants ne sont pas tous licenciés et l'activité concerne également de nombreux touristes de passage. Plusieurs associations se sont constituées pour permettre la pratique de ces activités dans un cadre bien défini et sur des parcours autorisés. Le département est notamment à l'origine d'une charte de bonne conduite pour la pratique de la randonnée motorisée. En dépit de cette initiative, et de la réglementation stricte qui doit théoriquement s'appliquer concernant l'usage des véhicules à moteur dans les espaces naturels, le développement des loisirs motorisés reste relativement chaotique.

La conduite d'engins motorisés en milieux naturels et ruraux est réglementée. En effet, la loi n°91 - 2 du 03 janvier 1991, relative à « la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels » interdit, en dehors des voies et chemins ouverts à la circulation publique, le passage de ces véhicules dans les espaces naturels. La législation a récemment été rappelée par la circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) n° DGA/SDAJ/BDEDP du 06 septembre 2005 ayant pour objet la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

III.6.5.2.2. Pratiques sur le site

Le site d'intérêt communautaire est particulièrement concerné par les activités motorisées sur les communes de Latrecey et Châteauvillain (Créancey) :

- Une course en enduro réservée aux motos ou aux quads est organisée annuellement depuis plus de 25 ans par le Motoclub de Latrecey sur plusieurs communes (Latrecey, Ormoy-sur-Aube Châteauvillain, Veuxhaulles-sur-Aube). A l'origine, l'enduro concernait uniquement les motos mais le développement récent des activités autour des quads a favorisé leur implantation dans cette course. Les parcours utilisés par les motos s'étendent sur 80 à 100 km selon les années. Les parcours utilisés par les quads s'étendent sur seulement 30 km et concernent surtout Latrecey et Châteauvillain. L'enduro motos est organisé au mois de mai, et alterne une année sur deux avec l'enduro quads qui se déroule généralement en septembre. Globalement, ces parcours concernent directement le site Natura 2000 (coteaux en contrebas de la forêt communale, mont de l'œillet...) à l'exception du mont de Latrecey (site géré par le CPNCA). En dehors de cette manifestation, la fréquentation tout au long de l'année par les véhicules motorisés reste plutôt importante sur Latrecey et Châteauvillain ;
- Une zone de la Côte de la Montagne au nord de la ferme du Pressoir à Latrecey servait de terrain d'entraînement pour les motos et les quads il y a encore peu de temps. Cette activité semble s'être arrêtée récemment ;
- Un terrain de motocross existe sur le site du plateau de la Montagne au sud de Latrecey, mais il n'est plus utilisé depuis longtemps ;

D'autres périmètres sont également concernés par une fréquentation régulière de quads et motos, mais sans manifestation organisée :

- ✓ Le circuit des Terres Blanches qui traverse le mont d'Avermont à Bricon et Braux-le-Châtel semble particulièrement fréquenté par ce type de véhicules à moteur.
- ✓ Les sentiers traversant le site Natura 2000 à Roôcourt-la-Côte sont régulièrement utilisés par des véhicules motorisés.
- ✓ Le site de La Chamonelle à Orges est fréquenté régulièrement par des quads comme en témoignent les chemins créés. Cette fréquentation est liée à la présence d'un terrain de motocross à proximité.

Les autres périmètres du site d'intérêt communautaire sont globalement moins fréquentés par les véhicules motorisés, mais la pratique existe tout de même.

A ce jour, aucune commune du site ne s'est dotée d'une réglementation spécifique concernant la circulation sur les chemins.

Ces activités entraînent globalement des dégradations importantes des pelouses du site d'importance communautaire. Néanmoins, les enduros organisés chaque année à Latrecey sont localisés sur des chemins et sentiers balisés, et les participants n'en sortent pas. Cette manifestation annuelle ne semble donc pas engendrer de dégradations particulières au contraire des pratiques « sauvages » qui se déroulent le reste de l'année.

III.6.5.2.3. Projets de développement des activités motorisées

Un projet de chemin de randonnée pour les quads est à l'étude sur la communauté de communes du Bassin de Bologne, Vignory et Froncles, et concernerait le secteur de Bologne et Roôcourt-la-Côte. Cette activité devrait permettre à cette collectivité de

développer le tourisme autour de la voie de cyclo-rail de Bologne à Andelot, avec la création d'une gare multimodale à Bologne.

III.6.5.3. Parapente

La pratique du parapente existe sur le site d'intérêt communautaire. Le club des « Ailes de Sainte Bologne » organise des vols en parapente à partir du site de Roôcourt-la-Côte. Elle utilise deux pistes d'envol, dont une sur le terrain géré par le CPNCA. Elle compte une dizaine de pratiquants qui réalisent des vols sur 10 à 12 jours chaque année. Les vols se déroulent plutôt en soirée, en fonction des conditions météorologiques.

Pour aménager ses pistes d'envol, cette association a réalisé en 2000 des opérations de coupe des pins et de débroussaillage qui se sont révélées plutôt bénéfiques pour les habitats naturels d'intérêt communautaire présents. Un débroussaillage d'entretien léger a lieu chaque année au printemps sur les marges des pistes d'envol pour limiter le reboisement et sécuriser la piste.

Le club est sensibilisé à la préservation de l'environnement, et en particulier des orchidées sur le site. Un panneau d'information a d'ailleurs été disposé à proximité immédiate de l'une de deux pistes d'envol et précise l'attention qui doit être portée à la flore et en particulier aux orchidées.

III.6.5.4. Naturalisme

Outre les activités de randonnée pédestre, des associations de protection de la nature sensibilisent le grand public à la préservation de la faune et de la flore par la réalisation de sorties à thème tout au long de l'année sur le département. Le Mont de Latrecey est ainsi visité chaque année par des naturalistes, les autres périmètres l'étant de façon plus épisodique. En plus du CPNCA, deux associations oeuvrent en matière de sensibilisation et d'activités naturalistes en Haute-Marne : Nature Haute-Marne et la société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne.

Les activités naturalistes n'engendrent pas de dégradations liées à d'éventuelles prélèvements, notamment concernant les Orchidées. Les naturalistes s'attachent à éduquer les promeneurs locaux pour éviter tout arrachage. Il peut cependant arriver que des prélèvements soient observés, comme à Villiers-le-Sec il y a quelques années (ROYER, com. pers.).

III.6.5.5. Fêtes privées non-autorisées

Des indices de fêtes privées non-autorisées ont été observés sur le périmètre de Roôcourt-la-côte (commune de Bologne) : feux de camps, déchets divers... Ces activités dégradent ponctuellement les pelouses calcicoles localisées en bordure des chemins.

III.6.6. DECHARGES SAUVAGES

Des décharges sauvages comprenant des déchets inertes, des encombrants, des déchets verts, fumier... ont été recensées sur le SIC. Ces dépôts se situent principalement sur le lieu-dit « la Chamonelle » à Orges. Ils ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire ou les habitats d'espèces d'intérêt communautaire, à l'exception d'un dépôt de fumier de quelques mètres carrés sur une zone de pelouse calcicole.

III.7. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le tableau qui suit synthétise les activités recensées sur le site « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency ».

SYNTHESE CONCERNANT LES ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000

| Activités | Personnes concernées | Pratiques | Localisation | Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire | Personnes ou organismes consultés / commentaires |
|-------------|----------------------|--|---|---|---|
| Agriculture | Exploitants | Grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) | <p>En périphérie des coteaux sur les sites suivants :</p> <p>Le coteau des fourches à Bologne (Roôcourt-la-Côte)</p> <p>La côte de l'Avermont à Bricon et Braux-le-Châtel</p> <p>La Chamonelle (Orges)</p> <p>Chanoilly, Côte de la Montagne et l'Oeillet à Latreucey</p> <p>Plateau de la Montagne à Latreucey et Veuxhaulles-sur-Aube</p> | AUCUN IMPACT | <p>M. RENAUDIN (Chambre d'Agriculture de Haute-Marne) /</p> <p>Souligne les difficultés administratives pour mettre en place des contrats Natura 2000 sur ces secteurs souvent non agricoles, mais estime qu'il ne faut pas négliger les possibilités de partenariats locaux avec des éleveurs.</p> |
| Élevage | Viticulteurs | Pratique ancienne aujourd'hui disparue, mais à l'origine de certains habitats d'intérêt communautaire | <p>Lieu-dit Chanoilly et la Côte de la Montagne à Latreucey</p> <p>La Côte de Vaulargeot à Chateauvillain (Créancey)</p> <p>La Côte de l'Avermont à Bricon et Braux-le-Châtel</p> <p>Le Coteau des Fourches, le Dénot à Bologne (Roôcourt-la-côte)</p> | AUCUN IMPACT | |
| Élevage | Éleveurs | Pratique ancienne (pâturage ovin) ayant favorisé l'apparition de certains habitats d'intérêt communautaire et aujourd'hui disparue | <p>Mont de Latreucey</p> <p>La Chamonelle (Orges)</p> <p>La Côte des Pâtis à Villiers-le-Sec</p> | AUCUN IMPACT | |

SYNTHESE CONCERNANT LES ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000

| Activités | Personnes concernées | Pratiques | Localisation | Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire | Personnes ou organismes consultés / commentaires |
|---|---|---|--|--|--|
| Sylviculture Gestion forestière des peuplements feuillus naturels et de résineux | Communes et ONF | Pâturage actuel (équien, bovin, caprin) Aucune pratique sylvicole au moment du diagnostic, plan d'aménagement prévoyant divers modes de gestion (conversion en futaie régulière, | Coteaux de Latreucey (secteur limité à quelques hectares) Bricon Meures Chateauvillain Mont de l'œillet et Plateau de la Montagne à Latreucey Côte de l'Avermont à Bricon Côte des Pâtis à Villiers-le-Sec | IMPACT POSITIF Maintien des pelouses calcicoles et marnicoles sèches d'intérêt communautaire | M. PERRIN (CRPF) / Pas d'attente particulière vis-à-vis de la démarche Natura 2000. Souligne les difficultés liées au morcellement du foncier, aux difficultés d'accéder aux parcelles, et à l'abandon de nombreuses parcelles par les propriétaires. |
| Plantations de résineux | Propriétaires privés (particuliers) | Exploitation ponctuelle de bois de chauffage Exploitation de plantations de résineux | Au niveau des plateaux et des coteaux Deux secteurs concernés lors des visites de terrain : Plateau de la Montagne et Mont à Latreucey | AUCUN IMPACT Exploitation inexistante sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire Exploitation des résineux en mosaïque avec les pelouses calcicoles et marnicoles | IMPACT NEGATIF Dégradations des pelouses liées aux conditions d'exploitation et aux dépôts de rémanents |
| Chasse | Sociétés de chasse Association sportive de chasse à l'arc de Haute-Marne | Exploitation Plantation (pratiques anciennes) Chasse en battues et à vue des Sangliers, des Chevreuils et des Cerfs Chasse au petit gibier occasionnel | Ensemble du site (à l'exception de la côte des Pâtis à Villiers-le-Sec) | AUCUN IMPACT (dans les pratiques actuelles de la chasse) | M. BOURRICARD (Fédération départementale de chasse) / Possibilité de proposer des contrats Natura 2000 pour l'entretien de certaines pelouses aux sociétés de chasse concernées |

SYNTHESE CONCERNANT LES ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000

| Activités | Personnes concernées | Pratiques | Localisation | Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire | Personnes ou organismes consultés / commentaires |
|-----------------------|--|--|--|---|---|
| Gestion conservatoire | Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) | Fauçonnage à l'arc en affût perché avec exportation des végétaux Abattage des ligneux Gyrobroyage des ligneux Pâturage ovin | Côte des Pâtis à Villiers-le-Sec et Euffigneix | AUCUN IMPACT | M. AUJEAN (Association sportive de chasse à l'arc de Haute-Marne) / Intérêt pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire, bénéficiaire potentiel de contrat Natura 2000 pour l'entretien de certains habitats d'intérêt communautaire (pelouses marno-calcaires et prairies à Molinie) et de l'habitat potentiel du Damier de la Succise |
| | | | Le Mont de Latrecey | IMPACT POSITIF Gestion conservatoire visant à protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | M. LECONTE (CPNCA) / Bénéficiaire potentiel de contrat Natura 2000, attente forte vis-à-vis du Docob et des mesures qui seront proposées. Souhait d'engager des actions dès 2008. |

SYNTHESE CONCERNANT LES ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000

| Activités | Personnes concernées | Pratiques | Localisation | Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire | Personnes ou organismes consultés / commentaires |
|--------------------------------|--------------------------------------|--|---|--|--|
| Activités de loisirs motorisés | Motoclub de Latrecey Particuliers | Enduro-moto et enduro-quad (manifestation annuelle) Fréquentation régulière et non-contrôlés des quads, motos et 4X4 | La Côte de la Montagne, le Plateau de la Montagne, l'Oeillet à Latrecey Côte des Pâtis à Villiers-le-Sec La Côte de Vaulargeot à Chateauvillain (Créancey) La Côte de l'Avermont à Bricon et Braux-le-Châtel Le Coteau des Fourches, le Dénot à Bologne (Roocourt-la-côte) La Chamonelle à Orges | IMPACT NEGATIF Dégradation des pelouses calcicoles et marnicoles, notamment pour les pratiques sauvages (pelouses de Bricon, pelouses de Villiers-le-Sec...) Pas d'impact majeur des enduros officiels sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (respect des chemins existants). | M. FUNCKEN (MOTOCLUB LATRECEY) / Globalement opposé à la démarche Natura 2000, notamment en raison de contraintes perçues vis-à-vis des activités de loisirs motorisés |
| VTT | Les Déjantés du Parc Particuliers | Course VTT annuelle Fréquentation régulière par des particuliers | Chateauvillain Latrecey Bricon Roocourt-la-côte | AUCUN IMPACT Dans l'état des pratiques actuelles et si ces pratiques se limitent aux sentiers et chemins existants | |
| Randonnée pédestre | Particuliers | Marche à pieds sur les sentiers inscrits aux Plans Départementaux des Itinéraires et Promenades de Randonnées (PDIPR) et autres sentiers | Roùcourt-la-Côte Bricon Latrecey Veuxhaulles-sur-Aube Chateauvillain | AUCUN IMPACT Dans ces pratiques actuelles et si cet usage se limite aux sentiers des PDIPR et aux sentiers existants | |
| Randonnée équestre | Particuliers, centres équestres | Fréquentation régulière par des cavaliers | Bricon Roùcourt-la-Côte | AUCUN IMPACT Dans ces pratiques actuelles et si cet usage se limite aux sentiers des PDIPR et aux sentiers existants | |

SYNTHESE CONCERNANT LES ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000

| Activités | Personnes concernées | Pratiques | Localisation | Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire | Personnes ou organismes consultés / commentaires |
|------------------------------|--|--|---|--|---|
| Parapente | Les Ailes de Sainte-Bologne | Utilisation de deux pistes d'envol Entretien des pistes par débroussaillage et fauche avec exportation des produits | Roëcourt-la-Côte | IMPACT POSITIF Lié à l'entretien des pistes d'envol qui abrite des pelouses calcicoles. Cet impact est nuancé par la période de réalisation de la fauche d'entretien réalisée sur les marges des pistes chaque année au début du printemps. | M. RIZAUCOURT (Les Ailes de Sainte-Bologne) Globalement favorable aux actions qui pourraient être proposées dans le cadre de contrat Natura 2000, partenaire potentiel dans la mise en œuvre des actions de gestion |
| Naturalisme | Nature Haute-Marne Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne | Sorties à thèmes Prélèvements et collections | Latrecey Veuxhaules-sur-Aube Chateauvillain Roëcourt-la-Côte | PAS D'IMPACT AVERE Les prélèvements ponctuels d'orchidées peuvent poser problème pour la conservation du patrimoine naturel haut-marnais mais ne constituent pas une réelle menace pour les habitats naturels d'intérêt communautaire | M. ROYER (Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne) / Précisions sur les activités naturalistes et les risques éventuels de prélèvements. Souligne la nécessité de mettre en place une gestion des pelouses menacées par l'embroussaillage. |
| Fêtes privées non-autorisées | Particuliers | Feux de camps Rassemblements divers | Roëcourt-la-Côte | IMPACT AVERE MAIS FAIBLE Lié à l'emprise sur les pelouses calcicoles mais impact limité en terme de superficie | |
| Décharges sauvages | Particuliers | Dépôts de déchets divers, encombrants, fumier... | Orges | IMPACT FAIBLE Lié à l'emprise d'un dépôt de fumier de quelques mètres carrés sur un habitat de pelouse calcicole | |

IV. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

La présentation du diagnostic écologique s'articule de la façon suivante :

Présentation des habitats naturels du site Natura 2000 par grand type de milieu (aquatiques, ouverts, forestiers, agricoles) ;

Au sein de chaque grand type de milieu, la description de chaque habitat d'intérêt communautaire est complétée par des fiches reprenant l'ensemble des informations utiles les concernant (espèces caractéristiques, valeur biologique, localisation et superficie sur le site Natura 2000, modalités de gestion...) ;

Présentation des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site, également complétée par des fiches ;

Présentation de la faune remarquable du site.

IV.1. HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SITE

Cf. carte 3, planches 01 à 11

IV.1.1. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

IV.1.1.1. Nomenclature

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF).

En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Un code peut ainsi être attribué à chaque habitat naturel observé.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore » possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque *).

IV.1.1.2. Méthodologie de terrain et de cartographie

Sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude botanique afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique.

La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie CORINE BIOTOPES. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance < ordre < classe). Le référentiel phytosociologique utilisé dans le cadre de ce Document d'Objectifs est le récent « Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne Ardenne » (ROYER *et al.*, 2006).

L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier l'ensemble des habitats présents sur le site NATURA 2000 selon la typologie CORINE BIOTOPES et de mettre en évidence l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

La cartographie des habitats a utilisé l'orthophotographie aérienne couplée au Système d'Information Géographique MapInfo™.

IV.1.2. MILIEUX AQUATIQUES

On ne recense sur le site NATURA 2000 qu'un seul type de végétation aquatique. Il s'agit de tapis d'algues characées, caractéristiques d'eaux pauvres en éléments nutritifs. On les rencontre au niveau de points d'eau dans des zones de suintement des coteaux marneux.

Les herbiers d'algues characées sont d'intérêt européen.

Notons que cet habitat n'est pas recensé au Formulaire Standard de Données du Site d'Importance Communautaire FR2100249 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency ».

Cf. fiche de l'habitat pages suivantes.

Herbiers d'algues characées

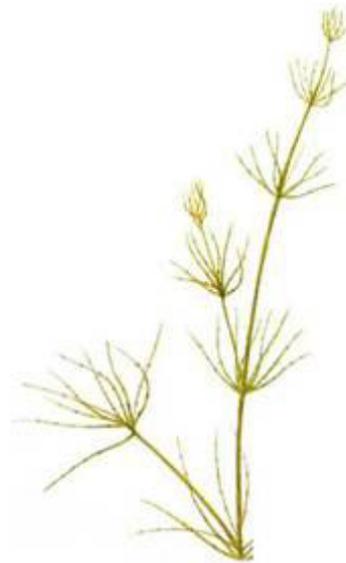
Code NATURA 2000 : 3140

sous-type 1

Code CORINE BIOTOPES :
22.12 x 22.44



- Classe : *Charetea fragilis* ;
- Ordre : *Charetalia hispidae*



Description générale

Les herbiers d'algues characées correspondent à des milieux aquatiques de profondeur variable, se développant en situation bien ensoleillée, souvent temporaire et peu profond, parfois sur des zones plus étendues d'eaux stagnantes stables.

Les characées sont des algues pionnières colonisant rapidement le milieu. Elles dominent souvent les habitats qu'elles caractérisent, constituant dans la plupart des cas un tapis dense de végétation.

Espèces caractéristiques

- Algues characées (espèces non déterminées dans le cadre de ce DOCOB).

Valeur biologique et écologique

- Groupements rares et fugaces en France comme en Champagne-Ardenne ;
- Groupements bio-indicateurs de la qualité et de la pauvreté en matière organique des eaux.

Localisation

Planches 07, au nord du lieu-dit « Le Pressoir », et 11, à l'ouest du lieu-dit « Petit Ellié » de la cartographie des habitats.

Dynamique naturelle

Les herbiers de characées apparaissent comme le premier stade de la dynamique naturelle lors de la colonisation de milieux dépourvus de végétation. Ils vont progressivement évoluer vers un type de végétation constituée d'une espèce dominante de grande taille.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

Aucune dégradation de l'habitat n'a été observée sur le site NATURA 2000.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

| | |
|--|------------------|
| Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000 | < 1 ha |
|--|------------------|

L'état de conservation de l'habitat sur le site Natura 2000 est bon.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Eviter toute pollution organique du milieu (dépôt de fumure sur le bassin versant, dépôt de déchets végétaux à proximité du plan d'eau...);
- Garantir l'ensoleillement en périphérie de ces habitats par une gestion des lisières forestières alentours.

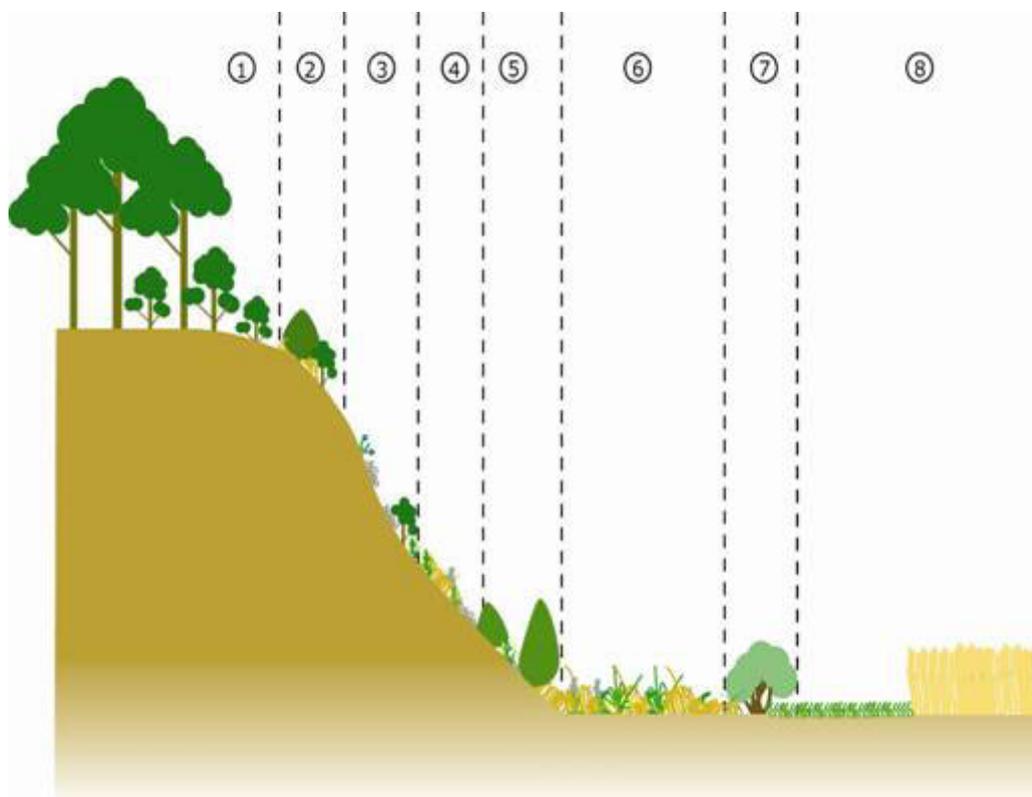
Objectifs et actions du DOCOB en faveur de l'habitat (cf. tome II)

Objectif n°6 : Préserver le bon état de conservation des herbiers à characées

Pas de mesure de gestion spécifique à court terme

IV.1.3. MILIEUX OUVERTS SUR COTEAUX CALCAIRES ET MARNEUX

IV.1.3.1. Organisation des principaux habitats

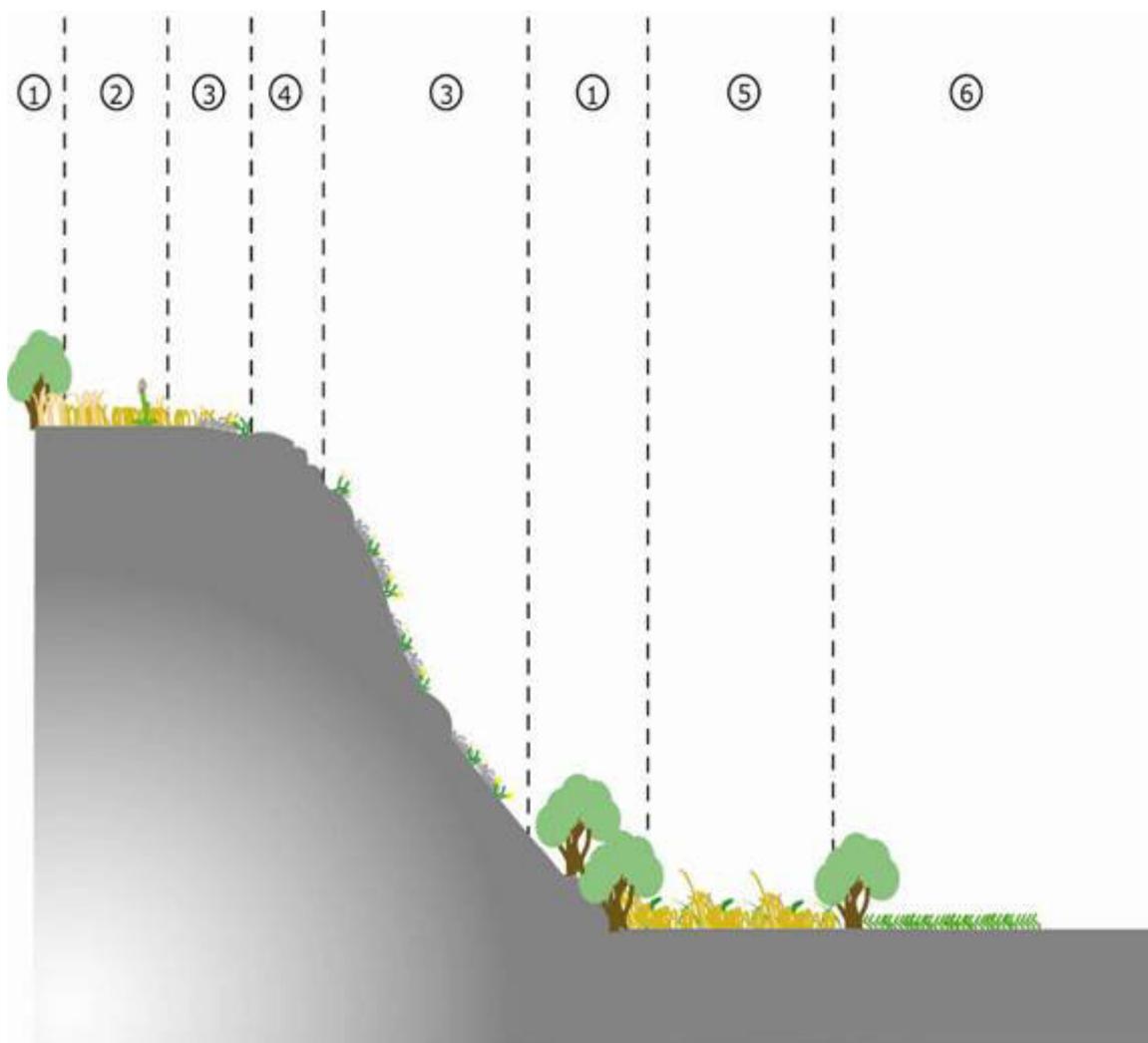


Organisation des habitats naturels sur un coteau marneux – schéma théorique.

| PRINCIPAUX HABITATS SUR COTEAUX CALCAIRES SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|--|---|---|
| | Situation générale sur le site NATURA 2000 | Nom de l'habitat |
| 1 | En sommet de coteau ou de butte | Plantations de résineux (et régénération spontanée) CB : 83.31 |
| 2 & 5 | En mosaïque avec les pelouses sur calcaire ou sur marne | Fourrés de Genévrier commun sur pelouse calcicole CB : 31.88 ou 34.32 x 31.88 ; N2000 : 5130-2 ou 6210* x 5130 |
| 3 | Au niveau des ravines des coteaux marneux | Pelouses marnicoles sèches CB : 34.3227 ; N2000 : 6210-24* |
| 4 | Sur les pentes des coteaux | Pelouses marnicoles mésophiles CB : 34.3227 ; N2000 : 6210-21* |
| 6 | Dans les zones de suintement et en pied de coteau | Prairies humides à Molinie CB : 37.312 ; N2000 : 6410 |
| 7 | En mosaïque avec l'ensemble des habitats précédents | Fruticées CB : 31.81 |
| 8 | Dans la vallée | Habitats artificiels de la plaine agricole |

En grisé : habitats d'intérêt européen

CB : code CORINE BIOTOPES ; N2000 : code NATURA 2000



Organisation des habitats naturels sur un coteau calcaire – schéma de principe.

| PRINCIPAUX HABITATS SUR COTEAUX CALCAIRES SUR LE SITE NATURA 2000 | |
|--|---|
| Situation générale sur le site NATURA 2000 | Nom de l'habitat |
| 1 En mosaïque avec l'ensemble des habitats | Fruticées CB : 31.81 |
| 2 En limite des espaces ouverts du plateau | Pelouses ourlifiées CB : 34.323 ; N2000 : 6210-17* |
| 3 Sur le plateau et sur les pentes des coteaux calcaires | Pelouses calcicoles sèches CB : 34.3227 ; N2000 : 6210-24* |
| 4 Sur les dalles rocheuses du plateau et des pentes calcaires | Végétations pionnières sur dalles calcaires CB : 34.11 ; N2000 : 6110-1* |
| 5 En pied de coteau | Pelouses calcicoles mésophiles CB : 34.3227 ; N2000 : 6210-15* |
| 6 Dans la vallée | Habitats artificiels de la plaine agricole |

En grisé : habitats d'intérêt européen

CB : code CORINE BIOTOPES ; N2000 : code NATURA 2000

Les coteaux calcaro-marneux de la Côte oxfordienne sur le site NATURA 2000 sont occupés par différents habitats qui se succèdent dans l'espace et dans le temps (cf. schémas ci-avant), certains étant d'intérêt européen.

Cette mosaïque d'habitats alliant boisements, bosquets et zones herbeuses est très favorable à la biodiversité au cœur de la plaine agricole.

IV.1.3.2. Les pelouses calcicoles et marnicoles (code Natura 2000 : 6210*)

Les pelouses calcicoles (installées sur un substrat issu d'une roche-mère calcaire) et marnicoles (roche-mère marneuse) sont des formations herbacées sèches. Sur ce site NATURA 2000, il s'agit pour la plupart d'habitats secondaires, issus pour l'essentiel d'une gestion séculaire par le pastoralisme ovin ou caprin. Installées sur des sols peu épais à forte teneur en cailloux, ces végétations présentent une grande diversité floristique.

Elles sont structurées par les graminées : Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*) dans les zones les plus ouvertes, Brome dressé (*Bromus erectus*) ou encore Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) dans les zones en voie de fermeture.

Ces pelouses sont le refuge d'une flore originale en région Champagne-Ardenne, qui trouve ses origines dans le bassin méditerranéen et en Europe centrale.

Les nombreuses orchidées que l'on y rencontre constituent l'un des groupes les plus remarquables. On trouve également de nombreuses espèces rares, dont certaines protégées en région Champagne-Ardenne : Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) en lisière de boisement, Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima*) sur les pelouses, Lin de Léon (*Linum leonii*) sur les ravines écorchées... ou en France : Marguerite de la Saint Michel (*Aster amellus*) sur certaines pelouses marneuses.

On distingue sur le site plusieurs types de pelouses sèches :

- Les pelouses sèches calcicoles et marnicoles, présentant parfois des formes très écorchées dans les ravines ou sur les parois de certains coteaux ;
- Les pelouses plus mésophiles, sur sols plus riches ;
- Les pelouses dites ourlifiées, qui marque les premiers stades de la dynamique naturelle de ces espaces vers les boisements.

L'ensemble de ces variantes sont décrites plus finement dans les fiches habitats ci-après. Les pelouses sèches et les ourlets, en voie de forte régression à l'échelle de l'Europe, constituent en effet des habitats d'intérêt européen.

IV.1.3.3. Les faciès d'embroussaillage

Les pelouses calcicoles, en voie de fermeture par arrêt de leur entretien, se boisent progressivement. Il est possible de distinguer plusieurs formes de cette recolonisation naturelle par la forêt :

✓ La fruticée ou pré-bois calcicole, forme assez répandue sur le site NATURA 2000. Ces fourrés, se densifiant à partir de pieds épars au sein de la pelouse ourlifiée, sont constitués de différents arbustes : Prunellier (*Prunus spinosa*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), Eglantier (*Rosa canina*)... Cet habitat n'est pas d'intérêt européen.

✓ La régénération naturelle de résineux (Pin noir – *Pinus nigra* - et Pin sylvestre – *Pinus sylvestris*) issue de plantations effectuées au milieu du XX^{ème} siècle. Cette recolonisation très dynamique constitue pour les pelouses du site une véritable menace.

✓ Les fourrés à genévriers (code Natura 2000 : 5130). Ces végétations originales sont constituées du Genévrier commun (*Juniperus communis*), parfois en mosaïque avec la fruticée. Issues du pastoralisme, ces végétations se régénèrent sur le site en milieu ouvert ou en lisière de boisement. Ces habitats d'intérêt européen, naturellement assez rares mais bien représentés sur le site NATURA 2000, sont notamment remarquables pour leur cortège d'insectes associés.

IV.1.3.4. Les autres habitats associés aux pelouses

Deux habitats faiblement représentés peuvent être rencontrés en marge des pelouses plus ou moins embroussaillées décrites précédemment :

✓ Les prairies à Molinie (code Natura 2000 : 6410). Ce milieu naturel, qui affectionne une relative humidité du substrat, est dominé par une graminée : la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Il s'installe, sur le site NATURA 2000, au niveau des suintements marneux ou en pied de coteau marneux. De beaux exemples s'observent à VILLIERS-LE-SEC / EUFFIGNEIX et à LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE. Cet habitat accueille quelques espèces remarquables, dont le Lotus maritime (*Tetragonolobus maritimus*) et diverses orchidées.

✓ Les végétations pionnières sur dalles calcaires (code Natura 2000 : 6110). Dans les secteurs très secs des coteaux calcaires ou sur certaines dalles extraites artificiellement de leur milieu d'origine, une végétation rase et riche en orpins (*Sedum spp.*) se développe. Ce type d'habitat peut notamment être observé sous des formes variées sur la côte de Roôcourt à BOLOGNE.

Ces deux habitats sont d'intérêt européen.

IV.1.3.5. Fiches des habitats ouverts d'intérêt européen sur coteaux

Cf. fiches pages suivantes

Fourrés à genévriers

Code NATURA 2000 : 5130

sous-type 2

Code CORINE BIOTOPES : 31.88

- Classe : *Crataego-monogynae – Prunetea spinosae* ;
- Ordre : *Prunetalia spinosae* ;
- Alliance : *Berberidon vulgaris* ;
- Sous-alliance : *Berberidenion vulgaris*.



Fourrés à genévriers, planche 02, 2006



Le Genévrier commun

Description générale

Il s'agit de formations végétales arbustives dominées par une espèce : le Genévrier commun. Ces formations s'organisent en mosaïque avec les habitats de pelouses calcicoles et les fourrés associés.

Cet habitat s'installe sur sol calcaire peu épais, pauvre en éléments nutritifs. On le retrouve en expositions variées mais toujours très ensoleillées avec une période de forte sécheresse estivale.

Il s'agit d'un milieu semi-naturel (anciens parcours à ovins ou caprins).

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales rares en région Champagne-Ardenne ;
- Fort intérêt entomologique (insectes) et mycologique (champignons) ;
- Attrait paysager non négligeable (ports variés des individus).

Espèces caractéristiques

- Genévrier commun (*Juniperus communis*) ;

Fourrés arbustifs associés (faciès dégradés de l'habitat) :

- Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) ;
- Eglantier (*Rosa canina*) ;
- Prunellier (*Prunus spinosa*) ;
- Troène (*Ligustrum vulgare*) ;
- ...

Les autres espèces associées sont celles de la pelouse et de l'ourlet calcicoles ou marnicoles (code NATURA 2000 : 6210 – cf. fiches correspondantes).

Localisation sur le site NATURA 2000

Planches 01, 02, 03, 05, 09, 10 et 11

Dynamique naturelle

- Après abandon des pratiques pastorales ou de l'entretien, les genévriers peuvent coloniser les pelouses (cas peu observé sur le site).
- En l'absence d'intervention humaine, ils disparaissent au profit de fourrés feuillus et du pré-bois calcicole.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

- Colonisation par les résineux ;
- Fermeture des pelouses abritant des fourrés de genévriers par vieillissement naturel après abandon de l'entretien, puis boisement ;

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

| | |
|--|---------------|
| Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000 | 7,5 ha |
| <i>dont surface de l'habitat seul</i> | <i>1,5 ha</i> |
| <i>dont surface de l'habitat en mosaïque avec des résineux</i> | <i>6 ha</i> |

L'état de conservation de cet habitat à l'échelle du site NATURA 2000 est moyen.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Eliminer les accrues résineux issus des plantations voisines ;
- Limiter le boisement naturel en favorisant une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution (pelouses, fourrés, pré-bois...) ;
- Eviter la transformation du milieu en conservant ses caractéristiques physiques (sol pauvre notamment) ;
- Intégrer la fragilité de ces milieux dans la pratique d'activités de plein air à proximité.

Objectifs et actions du DOCOB en faveur de l'habitat (cf. Tome II)

Objectif n°1 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats ouverts sur coteaux calcaires et marneux : pelouses calcicoles et marnicoles, fourrés à Genévrier commun, prairies humides à Molinie, végétations pionnières sur dalles calcaires

Action 1.1 : Chantier de restauration des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.2 : Entretien des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux par pâturage

Action 1.4 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.5 : Création ou entretien de clairières abritant des milieux ouverts d'intérêt communautaire

Végétations pionnières sur dalles calcaires

Code NATURA 2000 : 6110*

sous-type 1

Code CORINE BIOTOPES : 34.11

- Classe : Sedo albi – Scleranthetea biennis ;
- Ordre : *Alyso alyssoidis* – *Sedetalia albi* ;
- Alliance : *Alyso alyssoidis* – *Sedion albi* ;
- Association du *Cerastietum pumili*.



Description générale

Il s'agit de pelouses rases, écorchées, en général peu recouvrantes.

Ces milieux se développent sur les minces couches de sol des dépressions des dalles calcaires ou de tas de pierres sur le site. Ils sont dominés par les orpins et les mousses.

Ces milieux sont entretenus ponctuellement sur le site par les lapins.

Espèces caractéristiques

- Orpin blanc (*Sedum album*) ;
- Orpin brûlant (*Sedum acre*) ;
- Orpin à six angles (*Sedum sexangulare*) ;
- Serpolet précoce (*Thymus praecox*) ;
- Céraiste nain (*Cerastium pumilum*) ;
- Féтуque de Léman (*Festuca lemanii*) ;
- Potentille printanière (*Potentilla neumanianna*).

Valeur biologique et écologique

- Formation végétale assez répandue à l'échelle nationale et régionale ;
- Diversité floristique importante, milieux refuge pour des espèces d'affinités méridionales.

Localisation

Habitat très ponctuel : planche 01 de la cartographie des habitats, à proximité du lieu-dit « Chapelle de Sainte-Bologne » et quelques rochers non cartographiables en bordure de falaise.

Dynamique naturelle

L'habitat présente sur le site une dynamique naturelle très lente.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

Aucune dégradation de l'habitat n'a été observée sur le site NATURA 2000.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

| | |
|--|---|
| Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000 | < 1 ha, soit moins de 1% de la superficie du site NATURA 2000 |
|--|---|

L'état de conservation de cet habitat à l'échelle du site NATURA 2000 est bon.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Maintenir un pâturage occasionnel par les lapins (expérience actuellement en cours à proximité du site par la société de chasse de Bologne) ;
- Limiter le piétinement et la fréquentation par des véhicules motorisés.

Objectifs et actions du DOCOB en faveur de l'habitat

Objectif n°1 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats ouverts sur coteaux calcaires et marneux : pelouses calcicoles et marnicoles, fourrés à Genévrier commun, prairies humides à Molinie, végétations pionnières sur dalles calcaires

Action 1.4 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Pelouses calcicoles mésophiles

Code NATURA 2000 : 6210*

sous-type 15

Code CORINE BIOTOPES : 34.3227



Pelouse calcicole mésophile, Orges, juin 2006



Le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*)

Description générale

Il s'agit d'une pelouse de hauteur moyenne, souvent installée en bas de pente. Elle se caractérise par un tapis herbacé dense dominé par les graminées.

Il s'agit de milieux semi-naturels (anciens parcours à ovins ou caprins).

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Diversité floristique importante : nombreuses espèces rares et/ou protégées ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine (dont espèces gibiers) ;

Localisation

Planches 01 et 04 de la cartographie des habitats.

Espèces caractéristiques

- Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) ;
- Brome dressé (*Bromus erectus*) ;
- Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ;
- Gaillet vrai (*Galium verum*) ;
- Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) ;
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ;
- Plantain intermédiaire (*Plantago media*) ;
- Petite sanguisorbe (*Sanguisorba minor*) ;
- Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria* subsp. *pratensis*) ;
- Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) ;
- Sauge des prés (*Salvia pratensis*) ;
- Knautie des champs (*Knautia arvensis*) ;
- Marguerite (*Leucanthemum vulgare*) ;
- Avoine pubescente (*Avenula pubescens*) ;
- ...

Pelouses ourliées

Code NATURA 2000 : 6210*

sous-type 17

Code CORINE BIOTOPES : 34.323



Pelouse ourliée, Euffigneix, 2006

- Classe : *Festuco valesiacae – Brometalia erecti* ;
- Ordre : *Brometalia erecti* ;
- Alliance : *Trifolio medii – Geranium sanguinei* ;
- Association du *Coronilla varia* – *Brachypodium pinnati*.



Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)

Description générale

Il s'agit d'une pelouse assez élevée, de recouvrement presque continu, se développant sur les plateaux ou sur des pentes peu accusées.

Ces pelouses sont dominées par les graminées dont une supplantant largement les autres : le Brachypode penné.

Il s'agit de milieux semi-naturels (anciens parcours à ovins ou caprins).

Valeur biologique et écologique

- Formation végétale assez répandue à l'échelle nationale et régionale ;
- Diversité floristique assez faible comparativement aux autres pelouses du site ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine (dont espèces gibiers) ;

Localisation

Ensemble des planches de la cartographie des habitats

Espèces caractéristiques

- Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ;
- Brome dressé (*Bromus erectus*) ;
- Pâturin à feuilles étroites (*Poa angustifolia*) ;
- Coronille bigarrée (*Securigera varia*) ;
- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) ;
- Clinopode vulgaire (*Clinopodium vulgare*) ;
- Primevère officinale (*Primula veris*) ;
- Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*) ;
- Vesce à feuilles ténues (*Vicia tenuifolia*) ;
- ...

Pelouses marnicoles mésophiles

Code NATURA 2000 : 6210*

sous-type 21

Code CORINE BIOTOPES : 34.3227



Pelouse marnicole mésophile, Mont de Latrecey, juin 2006

- Classe : *Festuco valesiacae – Brometea erecti* ;
- Ordre : *Brometalia erecti* ;
- Alliance : *Mesobromion erecti* ;
- Sous-alliance : *Tetragonolobo maritimi – Bromenion erecti*

Deux associations ont été identifiées sur le site NATURA 2000 :

- forme plus sèche du *Bromo-chloretum perfoliatae* ;
- forme plus mésophile du *Carici tomentosae – Tetragonolobetum maritimi*



Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*)

Description générale

Formations végétales dominées par les plantes herbacées vivaces, formant un tapis ras plus ou moins ouvert.

Cet habitat s'installe sur sol marneux peu épais, pauvre en éléments nutritifs. On le retrouve le plus souvent sur coteaux, parfois sur plateaux, en expositions variées mais toujours très ensoleillées avec une période de forte sécheresse estivale.

Il s'agit d'un milieu semi-naturel (anciens parcours à ovins ou caprins).

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Diversité floristique importante : nombreuses espèces rares et/ou protégées ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine (dont espèces gibiers) ;
- Habitat sur le site d'un papillon d'intérêt européen : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* – code NATURA 2000 : 1065).

Espèces caractéristiques

- Lotier maritime (*Tetragonolobus maritimus*) ;
- Petite centaurée (*Centaurium erythraea*) ;
- Sénéçon à feuilles de roquette (*Senecio erucifolius*) ;
- Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*) ;
- Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ;
- Peucédan herbe aux cerfs (*Cervaria rivini*) ;
- Succise des prés (*Succisa pratensis*) ;
- Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima*) ;
- Laîche bleuâtre (*Carex panicea*) ;
- Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ;
- Brome dressé (*Bromus erectus*) ;
- ...

Localisation

Planches 02, 03, 05 et 10 de la cartographie des habitats.

Pelouses calcicoles et marnicoles sèches

Code NATURA 2000 : 6210*

sous-type 24

Code CORINE BIOTOPES : 34.3227



ci-dessus : ravine marneuse, Bricon, juin 2006

ci-contre : pelouse sur pente calcaire caractérisée par , le lin à feuilles étroites (*Linum tenuifolium*) côte de Bologne, juin 2006

- Classe : *Festuco valesiacae – Brometea erecti* ;
- Ordre : *Brometalia erecti* ;
- Alliance : *Mesobromion erecti* ;
- Sous-alliance : *Teucro montani – Bromenion erecti*

Deux associations ont été caractérisées sur le site NATURA 2000 :

- le *Festuco lemanii – Brometum erecti* sur plateaux et pentes calcaires ;
- le *Lino leonii – Festucetum lemanii* sur ravines marneuses.

Une troisième association non caractérisée sur le site est de présence probable :

- *Onobrychido arenariae – Linetum leonii*.



Description générale

Cet habitat s'installe sur les pentes et dans les ravines des rebords de plateaux, sur sol calcaire ou marneux peu épais, pauvre en éléments nutritifs.

Ces formations végétales sont dominées par les plantes herbacées vivaces, formant un tapis ras plus ou moins ouvert sur coteaux calcaires, très peu recouvrant sur ravines marneuses.

Il s'agit de milieux semi-naturels (anciens parcours à ovins ou caprins) et surtout des zones érodées/écorchées de ces milieux.

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Diversité floristique importante : nombreuses espèces rares et/ou protégées ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine (dont espèces gibiers) ;

Espèces caractéristiques

Sur plateaux et pentes calcaires :

- Coronille naine (*Coronilla minima*) ;
- Cytise pédonculé (*Cytisus decumbens*) ;
- Globulaire vulgaire (*Globularia bisnagarica*) ;
- Brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*) ;
- Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) ;
- Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) ;
- Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*) ;
- Serpolet précoce (*Thymus praecox*) ;
- Lin à feuilles étroites (*Linum tenuifolium*) ;
- Lin purgatif (*Linum catharticum*)...

Localisation

Quasi-totalité des planches de la cartographie des habitats, en taches plus ou moins étendues.

Espèces caractéristiques

Sur ravines marneuses :

- Lin de Léon (*Linum leonii* - PR) ;
- Orchis des montagnes (*Platanthera chloranta*) ;
- Orchis à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ;
- Bugrane gluante (*Ononis natrix*)...

Graminées dominantes dans les deux cas :

- Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*) ;
- Brome dressé (*Bromus erectus*).

PR : espèce protégée en région Champagne-Ardenne

Les parties qui suivent concernent l'ensemble des pelouses présentées jusqu'ici.

Dynamique naturelle des pelouses

Après abandon des pratiques pastorales ou de l'entretien, les pelouses sont colonisées et envahies par :

- Les graminées sociales : Brome dressé (*Bromus erectus*) puis Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ;
- Les arbustes et arbres : Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Eglantier (*Rosa canina*)... de manière ponctuelle puis sous forme de fourrés ou de pré-bois évoluant rapidement vers une forêt calcicole.

Dégradations constatées des pelouses sur le site

- Fermeture des pelouses par vieillissement naturel après abandon de l'entretien, puis boisement ;
- Fermeture des pelouses par colonisation naturelle à partir d'anciennes plantations de résineux (Pin noir – *Pinus nigra* ou Pin sylvestre – *Pinus sylvestris*) ;
- Dépôts sauvages de matériaux et de déchets verts ;
- Incendies accidentels ou volontaires, parfois utilisés comme mode d'entretien (enrichit le milieu et favorise le développement des graminées sociales) ;
- Moto-cross et quad sauvages (fortement développés dans le sud du site) ;
- Ouverture et extensions de carrières (menace potentielle, non constatée sur le site).

Surface occupée par les pelouses et état de conservation

| Surface totale de l'habitat 6210 sur le site NATURA 2000 | 161,5 ha, soit 24% de la superficie du site NATURA 2000 |
|--|---|
| Surface de pelouse calcicole mésophile (code Natura 2000 : 6210-15*) | 5 ha, soit 1% de la superficie du site NATURA 2000 |
| Surface de pelouse calcicole ourliée (code Natura 2000 : 6210-17*) | 15 ha, soit 2% de la superficie du site NATURA 2000 |
| Surface de pelouse marnicole (code Natura 2000 : 6210-21*) | 1 ha, soit moins de 1% de la superficie du site NATURA 2000 |
| Surface de pelouse calcicole ou marnicole sèche (code Natura 2000 : 6210-24*) | 13 ha, soit 2% de la superficie du site NATURA 2000 |
| Surface en mosaïque avec d'autres habitats ouverts d'intérêt européen (hors fourrés à Genévrier, cf. fiche correspondante) | 3 ha, soit moins de 1% de la superficie du site NATURA 2000 |
| Surface en mosaïque avec des ligneux (fruticées, accrus feuillus ou résineux, vergers) | 124,5 ha, soit 19% de la superficie du site NATURA 2000 |

L'état de conservation des pelouses (code Natura 2000 : 6210) sur le site Natura 2000 est moyen à bon selon les secteurs considérés. Les habitats en mosaïque avec des ligneux ont un état de conservation moyen.

Modalités de gestion conservatoire des pelouses

- Eliminer les accrus résineux issus des plantations voisines ;
- Limiter le boisement naturel en favorisant une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution (pelouses, fourrés, pré-bois...) ;
- Eviter la transformation du milieu en conservant ses caractéristiques physiques (sol pauvre notamment) ;
- Intégrer la fragilité de ces milieux dans la pratique d'activités de plein air à proximité.

Objectifs et actions du DOCOB en faveur des pelouses

Objectif n°1 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats ouverts sur coteaux calcaires et marneux : pelouses calcicoles et marnicoles, fourrés à Genévrier commun, prairies humides à Molinie, végétations pionnières sur dalles calcaires

Action 1.1 : Chantier de restauration des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.2 : Entretien des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux par pâturage

Action 1.4 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.5 : Création ou entretien de clairières abritant des milieux ouverts d'intérêt communautaire

Prairies humides à Molinie

Code NATURA 2000 : 6410

Code CORINE BIOTOPES : 37.312



Prairie humide à Molinie, Euffigneix, juin 2006

- Classe : *Molinio caeruleae – Junceteta acutifori* ;
- Ordre : *Molinietalia caeruleae* ;
- Alliance : *Molinion caeruleae*



Lotier maritime (*Tetragonolobus maritimus*)

Description générale

Il s'agit de prairies installées sur sols humides peu perméables. La nappe phréatique est élevée, du moins en hiver et au printemps. Elles se développent sur des sols également riches en matières organiques mais présentant une carence en certains éléments minéraux, notamment en phosphates. Cet habitat est soumis à de brèves périodes d'assèchement.

Ces groupements herbacés sont plus ou moins hétérogènes et ont une hauteur moyenne pouvant dépasser 0,5 m.

Valeur biologique et écologique

- Formation végétale assez répandue à l'échelle nationale et régionale ;
- Diversité floristique importante, nombreuses espèces remarquables.

Localisation

Planches 03, 09 et 10 de la cartographie des habitats.

Espèces caractéristiques

- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) ;
- Cirse des marais (*Cirsium palustre*) ;
- Cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum*) ;
- Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) ;
- Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ;
- Molinie bleue (*Molinia caeruleae*) ;
- Inule à feuilles de saule (*Inula salicina*) ;
- Polygale amer (*Polygala amarella*) ;
- Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) ;
- Orchis à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ;
- Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) ;
- Lotier maritime (*Tetragonolobus maritimus*) ;
- ...

Dynamique naturelle

Ces habitats peuvent être colonisés par des arbustes tels que des saules (*Salix spp.*) ou le Bouleau pubescent (*Betula alba*) et donc se refermer progressivement. La Molinie peut par ailleurs former des peuplements denses stables et pauvres en espèce, où la litière dense empêche l'installation des ligneux et des autres espèces herbacées.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

Aucune dégradation de l'habitat n'a été observée sur le site NATURA 2000.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

| | |
|--|---|
| Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000 | 7 ha, soit 1% de la superficie du site NATURA 2000 |
| <i>dont surface de l'habitat seul</i> | <i>2 ha</i> |
| <i>dont surface de l'habitat en mosaïque avec d'autres habitats ouverts d'intérêt européen</i> | <i>5 ha</i> |

L'état de conservation de l'habitat sur le site Natura 2000 est moyen à bon, en fonction du degré de colonisation par les arbustes.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Limiter le boisement naturel en favorisant l'ouverture du milieu ;
- Ne pas entretenir par le feu qui aurait tendance à favoriser la Molinie au détriment d'espèces plus exigeantes écologiquement.

Objectifs et actions du DOCOB en faveur de l'habitat

Objectif n°1 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats ouverts sur coteaux calcaires et marneux : pelouses calcicoles et marnicoles, fourrés à Genévrier commun, prairies humides à Molinie, végétations pionnières sur dalles calcaires

Action 1.1 : Chantier de restauration des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.2 : Entretien des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux par pâturage

Action 1.4 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.5 : Création ou entretien de clairières abritant des milieux ouverts d'intérêt communautaire

IV.1.3.6. Evolution et situation actuelle des pelouses sèches en Haute-Marne

d'après ROYER, 2003

Au milieu du XIX^{ème} siècle, les pelouses de Haute-Marne, alors désignées sous le vocable de « terres incultes », constituaient des parcours extensifs où pâturaient de manière ininterrompue les moutons, sous la garde d'un berger rémunéré.

La crise lainière de la fin des années 1870, la restriction continue de la vaine pâture, les difficultés à trouver des bergers, l'extension des prairies artificielles et la reconversion vers l'élevage bovin (plus rentable) amèneront progressivement l'extinction du cheptel ovin. Jusqu'aux années 1930, le système cultural se reconvertit vers la production laitière.

Au début du XX^{ème} siècle, les terres inutilisées par l'agriculture forment des ensembles peu étendus, concentrés dans l'espace, notamment autour des anciens vignobles atteints du *phylloxera*.

Le conflit 1914-1918 marque le début d'une extension des pelouses sur les plateaux arides et coteaux calcaires, alors que les campagnes se dépeuplent. La superficie de ces « friches » double en moins d'un siècle, passant de 17 000 hectares en 1869 à 35 000 hectares en 1952 !

La superficie des pelouses calcicoles de Haute-Marne n'a depuis cessé de décroître. A titre d'exemple, un travail récent (MORGAN, 1997) constate une régression, sur les pelouses de trois des communes haut-marnaises concernées par le document d'objectifs (LATRECEY, ORGES et MEURES), une régression d'entre 69% et 75% de la superficie des pelouses herbeuses entre 1956 et 1992...

Ce déclin résulte, à l'échelle du département, de l'action conjuguée de différents facteurs. Certains sont historiques : extinction du lapin liée à l'introduction de la myxomatose, reboisements, remembrements, défrichements systématiques... D'autres sont plus récents : constructions diverses, moto-verte hors voies prévues à cet effet, dépôts d'ordures et de matériaux de toute nature...

Les pelouses (code Natura 2000 : 6210) se retrouvent aujourd'hui confinées aux espaces non exploitables par les activités agricoles et forestières. Elles perdent alors rapidement leur rôle de zone refuge, à la lisière entre la plaine agricole et la forêt, pour la flore et la faune qui leur sont inféodées.

IV.1.4. HABITATS FORESTIERS

IV.1.4.1. Introduction

Le territoire concerné par le site subit des précipitations supérieures à 700 mm. Dans ces conditions, la végétation potentielle de maturité (ou climax climatique) est la hêtraie. Plusieurs habitats de hêtraie relèvent de l'annexe I de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore ».

Les données climatiques ne reflètent toutefois pas systématiquement la réalité de terrain. A l'ensemble des variations locales (topographie, nature du sol, humidité...) pouvant influencer le développement de l'habitat forestier s'ajoutent plusieurs siècles de gestion forestière qui ont façonné le peuplement en l'orientant vers telle ou telle essence-objectif. Celle-ci détermine le « sylvofaciès » de l'habitat forestier, le plus répandu étant souvent la chênaie-charmaie traitée en taillis-sous-futaie.

IV.1.4.2. La hêtraie-chênaie calcicole (code Natura 2000 : 9130)

Cet habitat est présent sous deux faciès sur le site :

- Le sylvofaciès de hêtraie-chênaie calcicole à neutrophile qui correspond à l'habitat d'intérêt européen ;
- Le sylvofaciès de chênaie-charmaie, sans Hêtre, qui n'est pas considéré comme d'intérêt européen sur ce site NATURA 2000.

La hêtraie-chênaie croît sur des matériaux alcalins comme les calcaires jurassiques. L'habitat d'intérêt européen est dominé par le Hêtre et le Chêne sessile (*Quercus petraea*) en strate arborée. La strate arbustive est abondante et diversifiée ; elle comporte notamment le Troène (*Ligustrum vulgare*) et le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*). La strate herbacée est neutrophile, avec des espèces comme l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Gouet d'Italie (*Arum italicum*), la Parisette (*Paris quadrifolia*) ou encore la Mélisque à une fleur (*Melica uniflora*).

Cet habitat d'intérêt européen, fréquent dans le quart nord-est de la France, est peu représenté sur le site NATURA 2000.

IV.1.4.3. Fiches de l'habitats forestier d'intérêt européen

Cf. fiche pages suivantes

Hêtraie-chênaie calcicole

Codes NATURA 2000 : 9130

sous-type 5

Codes CORINE BIOTOPES : 41.131



Hêtraie-chênaie calcicole (planche 02, 2006)

- Classe : *Quercus robur* – *Fagetea sylvaticae* ;
- Ordre : *Fagetalia sylvaticae* ;
- Alliance : *Carpino betuli* – *Fagenalia sylvaticae* ;
- Sous-alliance : *Carpinion betuli* ;
- Association : *Galio odorati* – *Fagetum sylvaticae*.



L'Aspérule odorante (*Galium odoratum*)

Description générale

Ces forêts sont installées sur des sols bruns, souvent bien drainés, en situations topographiques diverses.

La proportion des essences formant la strate arborée varie en fonction des traitements sylvicoles. Seules les formes typiques sont retenues ici, avec le Hêtre présent dans la strate arborée.

Valeur biologique et écologique

- Habitat représentatif du domaine continental, occupant une aire assez vaste ;
- Diversité végétale importante mais flore assez banale.

Localisation sur le site NATURA 2000

Planches 01 et 07 de la cartographie des habitats.

Espèces caractéristiques

Strate arborée

- Hêtre (*Fagus sylvatica*) ;
- Chêne sessile (*Quercus petraea*) ;
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ;
- Erable champêtre (*Acer campestre*) ;
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) ;
- ...

Strate arbustive

- Cornouiller mâle (*Cornus mas*) ;
- Noisetier (*Corylus avellana*) ;
- Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*) ;
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*) ;
- ...

Strate herbacée

- Aspérule odorante (*Galium odoratum*) ;
- Mélisse uniflore (*Melica uniflora*) ;
- Gouet tacheté (*Arum maculatum*) ;
- Laïche digitée (*Carex digitata*) ;
- Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ;
- Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*) ;
- Parisette (*Paris quadrifolia*) ;
- Violette des bois (*Viola reichenbachiana*)...

Dynamique naturelle

Cet habitat est stable dans le temps.

Dégradations potentielles de l'habitat sur le site

Ces dégradations potentielles n'ont pas été observées sur le site.

- Plantations monospécifiques de feuillus et de résineux (diminution de la biodiversité) ;
- Coupe à blanc (difficultés de régénération de l'habitat).

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

| | |
|--|--|
| Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000 | 13 ha (dont 1 ha en mélange avec des résineux) |
|--|--|

Cet habitat est en bon état de conservation sur le site NATURA 2000.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Privilégier une futaie mélangée ou un taillis-sous-futaie ;
- Limiter les plantations de feuillus et exclure l'enrésinement.

Objectifs et actions du DOCOB en faveur de l'habitat

Objectif 5 : Préserver le bon état de conservation de la hêtraie-chênaie calcicole

Pas de mesure de gestion spécifique.

IV.1.5. MILIEUX AGRICOLES ET PLANTATIONS SYLVICOLES

IV.1.5.1. Les prairies

Les prairies rencontrées sur les marges du site NATURA 2000 sont de deux types :

- les prairies pâturées ;
- les prairies de fauche, au sein desquelles deux types peuvent être distingués.

➤ **Les prairies pâturées**

Les prairies pâturées sont liées à l'élevage bovin.

Ces milieux sont relativement pauvres floristiquement mais peuvent constituer, avec les haies bocagères qui les bordent, un réseau écologique apprécié par bon nombre d'espèces animales.

Les prairies pâturées ne sont pas d'intérêt européen.

➤ **Les prairies artificielles et prairies fauchées, pauvres en espèces**

Amendées et régulièrement fauchées, ces prairies présentent un cortège végétal très pauvre, dominé par certaines graminées vivaces comme le Ray-grass commun (*Lolium perenne*) ou certaines fétuques (*Festuca gr. rubra*).

Ces prairies ne sont pas d'intérêt européen.

IV.1.5.2. Espaces cultivés et jachères agricoles

Le périmètre du site NATURA 2000 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency » comprend à sa marge quelques parcelles cultivées et jachères agricoles.

Les principales cultures rencontrées sont les céréales et le colza. L'exploitation de ces cultures n'autorise pas l'implantation d'un cortège floristique diversifié en plein champ.

On peut parfois rencontrer, en bordure de parcelles et dans les jachères agricoles, un certain nombre d'espèces dites « messicoles », caractéristiques des moissons sur sols calcaires.

Ces espaces agricoles ne constituent pas des habitats d'intérêt européen.

IV.1.5.3. Les plantations sylvicoles

Les parties sommitales de la plupart des coteaux de la Côte oxfordienne ont fait l'objet de plantations de pins (Pin sylvestre *Pinus sylvestris* et Pin noir *Pinus nigra*) vers le milieu du XX^{ème} siècle. Ces plantations se révèlent aujourd'hui peu rentables économiquement et sont souvent à l'abandon. Elles couvrent aujourd'hui près de 308 hectares sur le site NATURA 2000, soit 45% de sa surface !

Les plantations sylvicoles altèrent les pelouses (code Natura 2000 : 6210*) en acidifiant le sol. De plus, la colonisation naturelle des pelouses par les semis issus de ces plantations réduit l'expression de leur flore caractéristique. Les plantations entraînent donc une dégradation de l'état de conservation des pelouses.

Ces habitats artificiels ne sont pas d'intérêt européen. Les mosaïques qu'ils peuvent constituer avec des habitats d'intérêt européen sont quant à elles considérées comme d'intérêt européen sur ce site NATURA 2000.

Les rares (environ 1 ha) plantations de feuillus sur le site NATURA 2000 concernent une essence : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*). Cette essence est utilisée pour les piquets de vigne et de clôture ; sa fleur est mellifère.

Notons que le Robinier, essence dynamique, peut devenir envahissant pour les milieux ouverts remarquables situés à proximité.

Ces habitats ne sont pas d'intérêt européen.

IV.1.6. HABITATS NATURELS CITES AU FSD ET ABSENTS DU SITE NATURA 2000

L'habitat « éboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard » (code Natura 2000 : 8160*) fait partie des habitats ayant justifié la proposition d'intégration au réseau Natura 2000 des pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latreucey.

Cet habitat n'a pas été recensé au cours des prospections de terrain, et il est certainement absent du site d'après les informations disponibles dans la bibliographie et auprès des naturalistes locaux (ROYER, com. pers.).

IV.1.7. SYNTHÈSE DES HABITATS NATURELS PRÉSENTS SUR LE SITE

| Intitulé de l'habitat | Code CORINE | Code Natura 2000 | Surface (ha) | Couverture relative (%) | Habitats présents dans le FSD |
|---|------------------------|------------------|---------------|-------------------------|-------------------------------|
| Eaux stagnantes sans végétation | 22.13 | | 0,03 | 0,004 | |
| Herbiers à Characées | 22.12 x 24.44 | 3140 | 0,04 | 0,006 | Non |
| Fourrés de Genévrier commun sur pelouse calcicole (en tenant compte des surface en mosaïque avec d'autres habitats) | 31.88 | 5130 | 7,50 | 1,13 | Oui |
| Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard | | 8160* | 0 | 0 | Non |
| Pelouses marnicoles et calcicoles (en tenant compte des surface en mosaïque avec d'autres habitats) | 34.3227, 34.323 | 6210* | 161,50 | 24,46 | Oui |
| Prairies humides à Molinie | 37.312 | 6410 | 2,00 | 0,3 | |
| Fruticée | 31.81 | | 17,04 | 2,58 | |
| Végétations pionnières sur dalles calcaires | 34.11 | 6110* | 0,01 | 0,001 | Oui |
| Prairies pâturées | 38.112 | | 15,30 | 2,31 | |
| Prairies artificielles et prairies fauchées pauvres en espèces | 81.1 et 38.22 | | 14,98 | 2,26 | |
| Friches et jachères agricoles | 87.1 | | 2,52 | 0,38 | |
| Plantations de résineux (en tenant compte des surface en mosaïque avec des feuillus) | 83.31 | | 308,32 | 46,70 | |
| Plantations de feuillus | 83.32 | | 0,96 | 0,14 | |
| Hêtraie-chênaie calcicole | 41.131 | 9130 | 12,20 | 1,84 | Oui |
| Saulaie arbustive | 44.12 | | 0,19 | 0,02 | |
| Accrus forestiers feuillus | 31.8D71 | | 28,33 | 4,29 | |
| Chênaie-charmaie calcicole | 41.271 | | 24,94 | 3,77 | |
| Jardins et vergers | 85.3 et 83.15 | | 1,39 | 0,21 | |
| Grandes cultures | 82.11 | | 59,02 | 8,94 | |
| Milieus anthropiques | 86 | | 3,86 | 0,58 | |

NB : les habitats d'intérêt communautaire prioritaire sont signalés en gras avec une étoile.

IV.2. ESPECES ANIMALES D'INTERET EUROPEEN

Aucune espèce végétale présente sur le site n'est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Une seule espèce animale recensée sur le site est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats : le Damier de la Succise, qui ne figurait pas sur le Formulaire Standard de Données (FSD).

| ESPECES ANIMALES D'INTERET EUROPEEN RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 | | | |
|--|------------------------|---|---|
| Code NATURA 2000 | Espèce citée au FSD | Nom français <i>Nom scientifique</i> | Description générale des habitats d'espèce |
| 1065 | non | Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> | Prairies riches en plantes hôtes (famille des Dipsacacées) |

IV.2.1. METHODOLOGIE DE TERRAIN

Cf. carte 4

L'effort d'investigation a été porté sur une espèce de papillon dont la présence était suspectée par la communauté naturaliste de Haute-Marne : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

| DATES DES INVESTIGATIONS INSECTES SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|--|--------------|--|
| Date | Météorologie | Nature de l'expertise |
| 30 mai 2006 | Temps sec | Prospection sur l'ensemble du périmètre NATURA 2000 |

Les prospections de terrain ont eu alors pour objectif de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce d'intérêt européen.

Une première analyse de la bibliographie sur ces espèces et des photographies aériennes a d'abord été menée. Les investigations de terrain ont ensuite consisté en une recherche systématique sur les coteaux les plus favorables du site NATURA 2000. Celles-ci ont été menées à vue et par capture au filet.

IV.2.2. FICHE ESPECE

Cf. fiche pages suivantes

Le Damier de la Succise

Euphydryas aurinia ssp. aurinia (Rottemburg, 1775)

Code NATURA 2000 : 1065

- Classe : Insectes
- Ordre : Lépidoptères
- Famille : *Nymphalidae*

Statuts et protection

- **Protection nationale** : espèce intégralement protégée, ainsi que son « milieu particulier » (article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 16/12/2004 modifiant l'arrêté du 22/07/1993) ;
- **Directive « Habitats/Faune/Flore »** : annexe II ;
- **Convention de Berne** : annexe II ;
- **Statut de conservation mondial** : (*UICN v.2.3, 1994*)

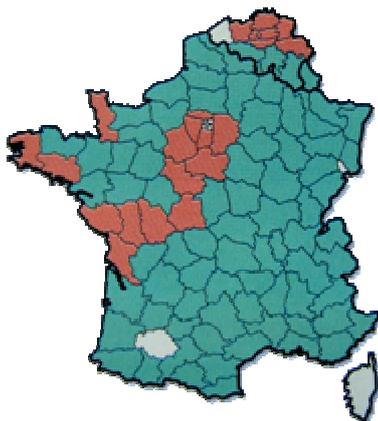
| Gravement menacé d'extinction | Menacé d'extinction | Vulnérable | Faible risque | Insuffisamment documenté |
|-------------------------------|---------------------|------------|--------------------|--------------------------|
| En danger | Vulnérable | Rare | Statut indéterminé | A surveiller |



Répartition en Europe et en France

La sous-espèce du Damier de la Succise *E. aurinia aurinia* est la plus représentée en Europe. Elle est présente de la Grande Bretagne, du sud de la Suède et de la Finlande jusqu'en Sibérie. Cette sous espèce est présente dans presque toute la France hors zone méditerranéenne.

Elle est présente sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.



© Lafranchis, 2000

- Espèce présente
- Espèce non revue ou présence non confirmée après 1980
- Présence occasionnelle

Description de l'espèce

Adulte

Les ailes, de couleur générale fauve pâle, présentent un aspect chamarré avec une alternance de taches orangées, noires, blanchâtres à jaunes sur leur face supérieure.

La femelle est de même couleur et généralement plus grande que le mâle.

Chenille

Son corps est noir avec de nombreux spicules très ramifiés. On observe une bande dorsale formée d'un semis abondant de taches blanches et une bande latérale, au niveau des stigmates, formée de grandes macules blanches peu nombreuses. Sa taille est en moyenne de 27 mm au dernier stade larvaire.

Biologie & écologie

Cycle de développement

Cette espèce est monovoltine (une seule génération par an).

Adultes : la période de vol des adultes s'étale sur 3 ou 4 semaines d'avril à août.

Eufs : ils sont pondus en paquets successifs sur le dessous des feuilles de la plante hôte. Leur nombre est généralement important lors de la première ponte (jusqu'à 300).

Chenilles : on observe 6 stades larvaires. Les trois premiers stades se déroulent à l'intérieur d'un nid de soie communautaire édifié par les chenilles sur la plante hôte et déplacé au fur et à mesure de la consommation des feuilles. Elles entrent en diapause à la fin de l'été, au quatrième stade larvaire. La levée de la diapause intervient généralement au printemps et dépend des conditions climatiques. Les chenilles sortent du nid, s'exposent une grande partie de la journée au soleil et s'alimentent en fin de journée et durant une partie de la nuit. Très vite, elles se dispersent pour s'alimenter seules au sixième stade larvaire.

Chrysalides : la nymphose a lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte. Elle dure d'une quinzaine de jours à trois semaines et se produit de fin mars au mois de juin ou juillet, en fonction des conditions du milieu.

Activité

Cette sous-espèce se rencontre dans deux biotopes distincts où croissent ses plantes-hôtes : les prairies humides et les pelouses sèches.

A l'échelle d'une région, l'habitat est généralement très fragmenté. Les populations ont une dynamique de type métapopulation avec des processus d'extinction et de recolonisation locales.

Régime alimentaire

Les chenilles se nourrissent de leur plante hôte.

Les adultes butinent les fleurs, ils sont nectarivores.

Prédateurs

Odonates, araignées, amphibiens, reptiles, oiseaux...

| Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|--|------|------|---|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
| VIE LARVAIRE, | | | | | | | | | | | |
| → Hiverne et estive dans un cocon sur la plante hôte. | | | | | | | | | | | |
| → Au printemps, le cocon disparaît et les chenilles se séparent. | | | | | | | | | | | |
| | | | VIE ADULTE, AERIENNE ; | | | | | | | | |
| | | | → Milieux ouverts périphériques (prairies, chemins ensoleillés) en période de maturation sexuelle | | | | | | | | |

Menaces et modalités d'une gestion conservatoire

Le Damier de la Succise est sensible aux perturbations de la structure de son habitat (fauchage, amendement, drainage, embroussaillage).

Le maintien de ses habitats est la principale mesure envisageable pour la conservation du Damier. On veillera dans tous les cas à ne pas perturber la majorité de la population.

Le Damier de la Succise
Euphydryas aurinia ssp. aurinia (Rottemburg, 1775)

Statut de l'espèce en région Champagne-Ardenne

Le Damier de la Succise est inscrit sur la Liste Rouge des papillons diurnes de Champagne-Ardenne.

Localisation de l'espèce sur le site et effectif observé

| Communes | Lieu-dit | Commentaires |
|-------------------------------|-----------|---|
| EUFFIGNEIX et VILLIERS-LE-SEC | Courcelle | Observation d'une population de faible effectif (une dizaine d'individus) |

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

L'habitat de la population observée sur le site NATURA 2000 est une pelouse calcaro-marneuse, en voie d'embroussaillage. La principale plante-hôte du papillon, la Succise des prés (*Succisa pratensis*), a été observée sur le site.

Surface d'habitats d'espèce comprise dans le site : environ 4,5 ha

Remarque : les surfaces d'habitats du Damier dans le site sont complexes à évaluer. Elles sont directement liées à quelques espèces végétales communes non cartographiées. L'estimation se fait alors sur la surface des habitats du papillon et de sa plante-hôte dans l'unité paysagère où a été contacté l'insecte sur le site.

Site d'observation du Damier de la Succise (VILLIERS-LE-SEC, 2006)



Feuilles de Succise des Prés, plante-hôte du papillon (VILLIERS-LE-SEC, 2006)

Eléments déterminants pour la conservation de l'espèce sur le site

La conservation du Damier de la Succise dans le cadre de NATURA 2000 passe par :

- le maintien de l'ouverture du milieu favorable à ses plantes hôtes ;
- le maintien de l'humidité saisonnière du sol (éviter tout drainage).

Mesures de gestion conservatoire proposées dans le cadre du DOCOB

Objectif 2 : Maintenir, voire améliorer, la population de Damier de la Succise

Action 1.1 : Chantier de restauration des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Action 1.2 : Entretien des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux par pâturage

Action 1.4 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts des coteaux calcaires et marneux

Origine des informations concernant le site

Prospections de terrain, BIOTOPE, 2006.

IV.3. ESPECES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE

Outre le Damier de la Succise, plusieurs espèces végétales et animales remarquables ont été recensées au cours des prospections de terrain. La bibliographie concernant le site signale également la présence de plusieurs espèces remarquables.

Les pelouses calcicoles (code Natura 2000 : 6210) abritent notamment plusieurs espèces végétales protégées, comme la Marguerite de la Saint Michel (*Aster amellus*) protégée en France, ou comme le Lin de Léon (*Linum léonii*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) et l'Orchis singe (*Orchis simia*), protégées en Champagne-Ardenne. Ces espèces sont inféodées aux pelouses calcicoles et sont très sensibles à toute modification de ce milieu.

Par ailleurs, les pelouses sèches sont également particulièrement riches en insectes. Plusieurs espèces patrimoniales trouvent sur les pelouses du site Natura 2000 les conditions nécessaires à leur reproduction et/ou à leur alimentation, comme par exemple le Flambé (*Iphiclides podalirius*), le Moiré franconien (*Erebia medusa*), le Criquet des pins (*Chorthippus vagans*) ou encore l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*).

Concernant l'avifaune, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) apprécient les pelouses et clairières forestières du site pour se reproduire, alors le Milan noir (*Milvus migrans*) ou le Milan royal (*Milvus milvus*) peuvent être observés en chasse ou en migration sur l'ensemble du site.

Enfin, les caractéristiques paysagères du site (alternance de milieux ouverts, semi-ouverts et de boisements) offrent des potentialités importantes en tant que territoire de chasse des chauves-souris. Par exemple, le Grand murin (*Myotis myotis*), dont une colonie d'environ 500 individus est identifiée dans la vallée de l'Aujon, est susceptible de rechercher ses proies au niveau des pelouses, prairies, clairières et lisières forestières du secteur de la Chamonelle à Orges.

| ESPECES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE NATURA 2000 | | | | |
|--|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------|
| Nom scientifique | Nom français | Directive Habitats ou Oiseaux | Protection | Liste rouge régionale |
| Flore | | | | |
| <i>Aster amellus*</i> | Marguerite de la Saint Michel | | PN | |
| <i>Carex humilis</i> | Laïche humble | | | X |
| <i>Carex ornithopoda</i> | Laïche pied-d'oiseau | | PR | |
| <i>Carlina acaulis</i> | Carline acaule | | | X |
| <i>Cephalanthera rubra</i> | Céphalanthère rouge | | PR | |
| <i>Crepis praemorsa</i> | Crépis en rosette | | PR | X |
| <i>Colutea arborescens</i> | Baguedaunier | | | X |
| <i>Cuscuta epithymum</i> | Petite cuscute | | | X |
| <i>Cynoglossum germanicum</i> | Cynoglosse d'Allemagne | | | X |
| <i>Fumana procumbens</i> | Fumana couché | | | X |
| <i>Gentiana lutea*</i> | Gentiane jaune | | PR | |
| <i>Gymnadenia odoratissima</i> | Orchis odorant | | PR | |
| <i>Linum leonii*</i> | Lin de Léon | | PR | X |
| <i>Ophioglossum vulgatum</i> | Ophioglosse | | | X |
| <i>Ophrys sphegodes spp sphegodes*</i> | Ophrys araignée | | | X |
| <i>Orchis simia</i> | Orchis singe | | PR | X |
| <i>Orobanche teucrii</i> | Orobanche de la Germandrée | | | X |
| <i>Sisyrinchium montanum*</i> | Bermudienne | | | X |
| Ascalaphes | | | | |
| <i>Libelloides longicornis*</i> | Ascalaphe ambré | | | X |
| Lépidoptères | | | | |
| <i>Aporia crataegi*</i> | Gazé | | | X |
| <i>Brenthis ino</i> | Nacré de la Sanguisorbe | | | X |
| <i>Clossiana dia*</i> | Petite violette | | | X |
| <i>Euphydryas aurinia*</i> | Damier de la Succise | Ann II DH | | X |
| <i>Erebia medusa*</i> | Moiré franconien | | | X |
| <i>Hipparchia alcyone</i> | Petit Sylvandre | | | X |
| <i>Iphiclides podalirius</i> | Flambé | | | X |
| <i>Maculinea rebeli</i> | Azuré de la croisette | | | X |
| <i>Melitaea diamina</i> | Damier noir | | | X |
| Orthoptères | | | | |
| <i>Barbitistes serricauda</i> | Barbiste des bois | | | X |
| <i>Chorthippus vagans</i> | Criquet des pins | | | X |
| <i>Metrioptera brachptera</i> | Decticelle des bruyères | | | X |
| Reptiles | | | | |
| <i>Coluber viridiflavus</i> | Couleuvre verte et jaune | | | X |
| <i>Lacerta agilis</i> | Lézard des souches | | | X |

| ESPECES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE NATURA 2000 | | | | |
|--|------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------|
| Nom scientifique | Nom français | Directive Habitats ou Oiseaux | Protection | Liste rouge régionale |
| <i>Lacerta bilineata</i> | Lézard vert occidental | | | X |
| Avifaune | | | | |
| <i>Anthus pratensis</i> | Pipit farlouse | | PN | X |
| <i>Caprimulgus europaeus</i> | Engoulevent d'Europe | Ann I DO | PN | X |
| <i>Falco subbuteo</i> | Faucon hobereau | | PN | X |
| <i>Lullula arborea</i> | Alouette lulu | Ann I DO | PN | X |
| <i>Milvus migrans</i> | Milan noir | Ann I DO | PN | X |
| <i>Milvus milvus</i> | Milan royal | Ann I DO | PN | X |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | Ann I DO | PN | X |
| Mammifères | | | | |
| <i>Myotis myotis</i> | Grand murin | Ann II DH | PN | X |

Légende :

* : espèce recensée au cours des prospections de terrain (2005-2006)

Ann I DO : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux

Ann II DH : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore

PN : protection nationale

PR : protection régionale

SYNTHESE

V. ENJEUX DE CONSERVATION

Le tableau présenté ci-dessous indique les principaux enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site d'importance communautaire.

| SITE NATURA 2000 FR2100249 « PELOUSES ET FRUTICES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » ESPECE D'INTERET EUROPEEN – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|----------------|
| Espèce d'intérêt européen | Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site | Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site | Menaces générales pesant sur l'espèce | Modalités de gestion conservatoire | Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000 | Niveau d'enjeu |
| Damier de la Succise (code NATURA 2000 : 1065) | Moyen | Prairies et pelouses riches en plantes-hôtes, dont ici la Succise des prés Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen | Disparition de l'habitat d'espèce par boisement naturel ou issu de plantations | Maintien de l'ouverture du milieu favorable à ses plantes hôtes ; Maintien de l'humidité saisonnière du sol (éviter tout drainage). | Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de NATURA 2000 | Fort |

| SITE NATURA 2000 FR2100249 « PELOUSES ET FRUITICES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » HABITAT D'INTERET EUROPEEN – SYNTHESE ET ENJEUX DE CONSERVATION | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|-----------------------|
| Habitat d'intérêt européen | Superficie et couverture relative sur le site | Etat de conservation de l'habitat sur le site | Menaces pesant sur l'habitat sur le site | Modalités de gestion conservatoire | Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000 | Niveau d'enjeu |
| Herbiers d'algues characées (NATURA 2000 : 3140) | < 1 ha < 1% de la superficie du site NATURA 2000 | Bon état de conservation | Cet habitat est peu menacé sur le site | Eviter toute pollution organique du milieu (dépôt de fumure sur le bassin versant, dépôt de déchets végétaux à proximité du plan d'eau...) Garantir l'ensoleillement en périphérie de ces habitats par une gestion des lisières forestières alentours | | Faible |
| Végétations pionnières sur dalles calcaires (NATURA 2000 : 6110) | < 1 ha < 1% de la superficie du site NATURA 2000 | Bon état de conservation | Cet habitat est peu menacé sur le site | Maintenir un pâturage occasionnel par des lapins Limiter le piétinement et la fréquentation par des véhicules motorisés | Mise en œuvre possible dans le cadre de NATURA 2000 | Faible |

| SITE NATURA 2000 FR2100249 « PELOUSES ET FRUITICES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » HABITAT D'INTERET EUROPEEN – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION | | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|----------------|
| Habitat d'intérêt européen | Superficie et couverture relative sur le site | Etat de conservation de l'habitat sur le site | Menaces pesant sur l'habitat sur le site | Modalités de gestion conservatoire | Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000 | Niveau d'enjeu |
| Fourrés de genévriers et mosaïques d'habitats associées (NATURA 2000 : 5130) | 7,5 ha dont 6 ha en mosaïque avec des résineux 1% de la superficie du site NATURA 2000 | Etat de conservation moyen | Fermeture des habitats par vieillissement naturel après abandon de l'entretien, puis boisement ; Moto-cross et quad (pratiques sauvages uniquement) Reboisements éventuels Conditions d'exploitation forestière pour les pelouses en mosaïque avec les résineux | Eliminer les accrus résineux issus des plantations voisines Limiter le boisement naturel en favorisant une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution (pelouses, fourrés, pré-bois...) Eviter la transformation du milieu en conservant ses caractéristiques physiques (sol pauvre notamment) Intégrer la fragilité de ces milieux dans la pratique d'activités de plein air à proximité Privilégier des conditions d'exploitation forestière limitant les dessertes et favorisant le débardage à cheval | Mise en œuvre possible dans le cadre de NATURA 2000 | Fort |
| Pelouses calcicoles et marnicoles et mosaïques d'habitats associées (NATURA 2000 : 6210) | 161,5 ha dont 124,5 ha de mosaïque avec des ligneux (feuillus et résineux) 24% de la superficie du site NATURA 2000, dont 19% en mosaïque avec des ligneux | Etat de conservation moyen à bon des secteurs hors mosaïques Etat de conservation moyen pour les habitats en mosaïque avec des boisements | Fermeture de l'habitat après abandon de l'entretien, puis boisement ; Drainage | Limiter le boisement naturel en favorisant une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution (pelouses, fourrés, pré-bois...) Eviter tout drainage | Mise en œuvre possible dans le cadre de NATURA 2000 | Fort |
| Prairies humides à Molinie et mosaïques d'habitats associées (NATURA 2000 : 6410) | 6 ha 1% de la superficie du site NATURA 2000 | Etat de conservation moyen à bon | | | | |

| SITE NATURA 2000 FR2100249 « PELOUSES ET FRUITICES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » HABITAT D'INTERET EUROPEEN – SYNTHESE ET ENJEUX DE CONSERVATION | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|-----------------------|
| Habitat d'intérêt européen | Superficie et couverture relative sur le site | Etat de conservation de l'habitat sur le site | Menaces pesant sur l'habitat sur le site | Modalités de gestion conservatoire | Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000 | Niveau d'enjeu |
| Hêtraie-chênaie (NATURA 2000 : 9130) | 13,5 ha 2% de la superficie du site NATURA 2000 | Bon état de conservation | Cet habitat est peu menacé sur le site | Privilégier une futaie mélangée ou un taillis sous-futaie Limiter les plantations de feuillus et exclure l'enrésinement | Mise en œuvre possible dans le cadre de NATURA 2000 | Faible |

VI. SYNTHÈSE PAR SECTEURS

Cette synthèse propose pour chaque fragment du site :

- Des informations générales (contexte topographique, description rapide de l'occupation des sols, historique du site),
- Le rappel des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents, des usages du fragment et le cas échéant, de leurs interactions avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

NB : Les habitats d'intérêt communautaire prioritaire sont indiqués en gras et sont marqués d'un astérisque.

Cf. carte 3 : localisation des habitats naturels – plan d'assemblage

VI.1. LES PELOUSES, PINEDES ET HETRAIES CALCICOLES DE ROOCOURT-LA-COTE (PLANCHE 1)

Situé sur la commune de Bologne, ce secteur, anciennement cultivé en vignes et vergers, est dominé par des plantations de résineux au sein desquelles subsistent des pelouses calcicoles ou marnicoles dégradées par le développement de la fruticée et des accrues de résineux issus des plantations.

Les pelouses sont dans un état de conservation globalement moyen et elles se distinguent des autres pelouses du site Natura 2000 par leur caractère plutôt xérique. Par ailleurs, ce secteur est le seul du site Natura 2000 à accueillir des végétations pionnières sur dalles calcaires. La hêtraie calcicole est bien représentée, notamment à proximité de la Chapelle Sainte-Bologne, et en bon état de conservation.

Concernant les usages, ce secteur est probablement le plus fréquenté sur le site Natura 2000 : randonneurs, promeneurs, cyclistes, motocyclistes, quads... Le site archéologique de la Chapelle Sainte-Bologne attire les touristes et les collectivités locales souhaitent améliorer l'accueil du public à moyen terme sur ce secteur. Deux pistes d'envol de parapente ont été créées et sont régulièrement entretenues par l'association « Les Ailes de Sainte-Bologne ». Ces actions se sont avérées plutôt favorables aux pelouses d'intérêt communautaire. Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est locataire de 2,5 ha de pelouses au sud, correspondant à l'une des deux pistes d'envol pour le parapente.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Parapente | Interaction positive liée à l'entretien des pistes d'envol |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Randonnée pédestre | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative sur les pelouses calcicoles d'intérêt communautaire |

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|------------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Fêtes privées non-autorisées | Interaction négative sur les pelouses calcicoles et la hêtraie calcicole d'intérêt communautaire |
| Naturalisme | Aucune interaction des pratiques actuelles, mais risque lié au prélèvement d'orchidées sauvages |
| VTT | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrues issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. |
| Gestion conservatoire des pelouses | Pas d'interaction pour l'instant en l'absence d'actions de gestion concrètes, mais gestion conservatoire potentiellement favorable aux pelouses calcicoles d'intérêt communautaire. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|---|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Végétations pionnières sur dalles calcaires | 6110 | Bon |
| Fourrés de genévriers commun sur pelouses | 5130 | Moyen |
| Pelouse calcicole ou marnicole | 6210 | Moyen |
| Hêtraie ou hêtraie-chênaie calcicole | 9130 | Bon |

VI.2. LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE BINVAUX A MEURES ET BOLOGNE (PLANCHE 2)

Ce secteur correspond à d'anciens parcours ovins et bovins, reconvertis majoritairement en plantations de pins sylvestres et pins noirs, et en prairies pâturées. Les pelouses calcicoles et marnicoles ont été fortement colonisées par les plantations et les accrues de pins, et les surfaces ouvertes de cet habitat sont aujourd'hui très réduites. Leur état de conservation est globalement moyen, mais il est important de signaler que le potentiel de restauration des pelouses en sous-bois des plantations de résineux (pins noirs et épicéas) reste important sur une large surface de ce secteur.

Peu d'usages sont à signaler sur la côte Binvaux. En effet, en dehors de l'élevage qui est pratiquée sur quelques hectares au sud-est et de la chasse, cette zone semble peu fréquentée.

La partie forestière de cette zone est gérée par un groupement forestier, regroupant une quarantaine de propriétaire, et la DDAF de Haute-Marne. Les plantations de résineux qui existent aujourd'hui ont été subventionnées dans les années 50 par le Fond Forestier National.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Elevage | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative sur les pelouses calcicoles d'intérêt communautaire |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrues issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. Des éclaircies sont réalisées ponctuellement sur de petites superficies dans le cadre du remboursement de la créance liée au plantations (Fond Forestier National). Ces éclaircies ont favorisé jusqu'à présent le maintien des pelouses sur le site. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|---|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Fourrés de genévriers commun sur pelouses | 5130 | Moyen |
| Pelouse calcicole ou marnicole | 6210 | Moyen à bon |

VI.3. LES PELOUSES, PINEDES ET PRAIRIES A MOLINIE DE LA COTE DES PATIS A VILLIERS-LE-SEC ET EUFFIGNEIX (PLANCHE 3)

La côte des patis à Villiers-le-Sec correspond à d'anciennes pâtures qui ont été abandonnées il y a quelques années, ce qui explique la proportion encore importante des milieux ouverts en terme de superficie. Un verger est également présent au sud de cette zone mais il semble à l'abandon.

Concernant les habitats, il s'agit d'un site particulièrement riche puisqu'il abrite une mosaïque de milieux secs et humides : pelouses marnicoles et calcicoles, prairies à Molinie, fourrés de Genévriers, saulaie arbustive, chênaie-charmaie, fruticée, pinèdes... Les habitats d'intérêt communautaire sont globalement en bon état de conservation mais devraient nécessiter rapidement de mesures de gestion pour favoriser le maintien de cet état.

Par ailleurs, il s'agit du seul secteur sur lequel a été observé lors des campagnes de terrain le Damier de la Succise, espèce d'intérêt communautaire. Les pelouses calcaro-marneuse constituent l'habitat potentiel pour cette espèce sur le site.

Les usages sont relativement restreints sur la côte des Pâtis. Il s'agit d'un territoire utilisé par l'association sportive des chasseurs à l'arc de Haute-Marne, mais également fréquenté régulièrement par des quads.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|---|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse à l'arc | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Vergers | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Naturalisme | Aucune interaction des pratiques actuelles (sauf cas exceptionnel de prélèvements d'orchidées observés il y a quelques années) |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative sur les pelouses calcicoles d'intérêt communautaire |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrus issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. Le plan d'aménagement de la forêt communale est en attente des orientations du Docob. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Fourrés de genévriers commun sur pelouses | 5130 | Moyen |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen à bon |
| Prairie humide à Molinie | 6410 | Moyen à bon |

| ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|
| Espèces | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Damier de la Succise | 1065 | Moyen |

VI.4. LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE DE L'AVERMONT A BRICON ET BRAUX-LE-CHATEL (PLANCHE 4)

La côte de l'Avermont à Bricon et Braux-le-Château est aujourd'hui largement dominée par des pinèdes issues de plantations qui ont colonisé naturellement les parcelles alentours. Les terrains étaient autrefois cultivés en vignes. Un incendie, lié à un problème d'enfumage de ruches installées sur le secteur, a récemment détruit une partie de la pinède. Les principaux usages signalés sont des activités de loisirs : chasse, randonnée pédestre (sentier du PDIPR) et équestre, quads, motos... Les enjeux concernant la sylviculture de production sont faibles, et la commune, propriétaire de nombreuses parcelles, n'a pas de projets définies pour cette zone à moyen ou long terme.

Concernant les habitats, des pelouses calcicoles et marnicoles sont présentes sous différents faciès, plus ou moins embroussaillées, ou en mosaïque avec les résineux. Leur état de conservation est moyen à bon selon les secteurs. Le potentiel de restauration de ces pelouses est important étant donné les surfaces concernées. Les activités motorisées

représentent sur ce site une source de dégradation très importante qui a été constatée directement lors des visites de terrain.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|---------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Verger | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Randonnées pédestre et équestre | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Elevage de chèvres | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative sur les pelouses d'intérêt communautaire |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrues issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen à bon |

VI.5. LES PELOUSES ET PINEDES DE LA CHAMONELLE A ORGES (PLANCHE 5)

Ancien parcours à moutons et à bovins, le lieu-dit « la chamonelle » est aujourd'hui dominé par les grandes cultures surplombées par des plantations de pins et quelques prairies artificielles. Les pelouses marno-calcaires et les prairies à Molinie représentent un faible superficie sur ce secteur. Leur état de conservation est globalement moyen, seuls quelques secteurs restreints de pelouses sont encore en bon état.

Concernant les usages, l'agriculture est la principale activité sur ce site (grandes cultures, prairies artificielles). La chasse, les loisirs motorisés (quads, motos) et la randonnée équestre existent également. Enfin, quelques décharges sauvages sont signalées, notamment un petit dépôt de fumier au nord-ouest sur des pelouses calcicoles.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Décharges sauvages | Interaction négative sur une surface très limitée avec les pelouses calcicoles d'intérêt communautaire |
| Randonnée équestre | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Grandes cultures et jachères | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative sur certaines pelouses d'intérêt communautaire |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrues issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen à bon |
| Fourrés de genévriers commun sur pelouses | 5130 | Moyen |
| Prairie à Molinie | 6410 | Moyen |

VI.6. LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE DE VAULARGEOT A CHATEAUVILLAIN (PLANCHE 6)

La côte de Vaulargeot a été longtemps plantée en vignes, mais l'arrivée du *Phylloxera* a contraint les exploitants locaux à convertir leur activité en élevage bovin et ovin jusqu'aux années 50. L'abandon de l'élevage traditionnel s'est ensuite traduit par le développement de quelques plantations de pins noirs et de pins sylvestres.

Les habitats de pelouses calcicoles sont considérablement dégradés par la colonisation naturelle des pins. L'état de conservation des pelouses est moyen en raison de cette dégradation.

Concernant les usages, la chasse est présente sur l'ensemble du secteur. Quelques parcelles de vergers subsistent, et depuis une dizaine d'années, une parcelle de vigne a été réhabilitée par un habitant de Créancey.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|---|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Vignes et vergers | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Pas d'interaction avec les habitats d'intérêt communautaire |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrus issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|--------------------------------------|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen |

VI.7. LES PELOUSES ET PINEDES DE LA COTE DE LA MONTAGNE A LATRECEY (PLANCHES 7 ET 8)

Il s'agit de l'ensemble le plus important en superficie du site Natura 2000. Les coteaux de Latrecey correspondent à d'anciennes vignes et vergers qui ont été abandonnés puis replantés en pins au XX^{ème} siècle. L'extraction de marne a également été réalisée de façon artisanale sur quelques zones. Les pelouses ont connu une extension importante sur ces coteaux consécutivement à l'abandon des parcelles, mais la colonisation naturelle par les accrus de pins issus des plantations se traduit par une régression importante de l'habitat depuis les années 50.

Les pelouses calcicoles et marnicoles présentes des faciès variés sur ce secteur, allant du stade le plus typique au stade le plus dégradé (pelouse en mosaïque avec des résineux). L'état de conservation est donc moyen à bon selon les zones concernées. Un petit secteur de pelouse calcicole est entretenu par pâturage équin. Les secteurs de hêtraie calcicole sont bien conservés.

Outre les quelques vergers encore présents, les coteaux de Latrecey font partie de plusieurs territoires de chasse au grand gibier. Différentes activités de loisirs sont signalées : randonnée pédestre et équestre, VTT, loisirs motorisés. Cette dernière activité dégrade certaines pelouses calcicoles et marnicoles, notamment à l'est des coteaux où les terrains sont dédiés aux entraînements du Motoclub de Latrecey. Les enduros motos et quads organisé officiellement chaque année concernent directement ce secteur, mais ces manifestations entraînent peu de dégradation au regard des pratiques sauvages qui ont lieu le reste de l'année.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|--------------------------------|---|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Vergers | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Randonnée pédestre et équestre | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| VTT | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Naturalisme | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Elevage (pâturage équin) | Interaction positive du pâturage sur le maintien des pelouses calcicoles et marnicoles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative des pratiques non-contrôlées et des entraînements sur les habitats d'intérêt communautaire. Pas d'interaction notable des enduros organisés officiellement (utilisation de sentiers balisés). |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrus issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Herbiers aquatiques d'algues characées | 3140 | Bon |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen à bon |
| Hêtraie ou hêtraie-chênaie calcicole | 9130 | Bon |

VI.8. LES PELOUSES, PINEDES ET PRAIRIES A MOLINIE DU MONT DE LATRECEY (PLANCHE 9)

Le Mont de Latrecey est un ancien parcours à ovin qui a été planté en pins noirs et pins sylvestres dans les années 50. Jusqu'à très récemment, ces plantations n'avaient pas été exploitées. Ce secteur abrite des pelouses, prairies à Molinie et fourrés à Genévrier commun particulièrement remarquables et caractéristiques, ce qui a motivé la protection par l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des « Monts de Latrecey » qui couvre ce secteur ainsi que le Mont de l'œillet (surface totale de l'APPB : 40 ha). Soucieuse de conserver son patrimoine naturel, la commune de Latrecey a également engagé un partenariat avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, qui gère depuis 1990 près de 18 hectares de pelouses et prairies à Molinie sur le Mont par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique de 50 ans. Plusieurs actions en faveur des habitats et des espèces ont été engagées.

Le Mont de Latrecey est également chassé en battue pour le grand gibier, et fait l'objet de visites régulières des naturalistes dans le cadre de sorties organisées ou à titre individuel. Un pâturage bovin existait il y a encore une dizaine d'années sur le plateau (hors site géré par le Conservatoire), en sous-bois des plantations de pins, ce qui explique peut-être que les pelouses calcicoles soient encore bien présentes en mosaïque avec les pins.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|---|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Gestion conservatoire | Interaction positive des actions de débroussaillage, de gyrobroyage et de pâturage réalisées depuis quelques années. |
| Naturalisme | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative des pratiques non-contrôlées |
| Sylviculture | Les plantations ont été exploitées récemment. Les conditions d'exploitation sont globalement peu favorables aux habitats d'intérêt communautaire. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|--|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Prairie humide à Molinie | 6410 | Moyen à bon |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen |
| Fourrés de Genévrier commun sur pelouses | 5130 | Moyen à bon |

VI.9. LES PELOUSES ET PINEDES DE L'ŒILLET A LATRECEY (PLANCHE 10)

Comme pour le Mont de Latrecey, il s'agit d'anciens parcours à ovins et bovins qui ont été largement plantés en pins. Une partie du site est incluse dans l'APPB des Monts de Latrecey, mais elle ne bénéficie d'aucune gestion particulière en faveur des pelouses. Les secteurs les plus patrimoniaux du mont de l'œillet sont aujourd'hui grandement menacés par la colonisation rapide des accrus de pins issus des plantations anciennes.

Peu d'usages existent sur ce site en dehors de la chasse, de quelques sorties naturalistes et du passage régulier d'engins motorisés, cette dernière activité étant néfaste au maintien dans un état de conservation favorable de certaines pelouses.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|---|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Naturalisme | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative des pratiques non-contrôlées |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes mais le développement des accrus issus de ces plantations colonisent rapidement les pelouses. Pas de nouvelles plantations depuis longtemps. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|--|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Prairie humide à Molinie | 6410 | Moyen |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen |
| Fourrés de Genévrier commun sur pelouses | 5130 | Moyen à bon |

VI.10. LES PELOUSES ET PINEDES DE CHANOILLY A LATRECEY (PLANCHE 11)

Comme les coteaux de Latrecey, le lieu-dit « Chanoilly » était planté en vignes et vergers dans le passé. Les plantations de pins, les cultures ont réduit les pelouses qui se maintiennent sur quelques lambeaux. Le nord du site correspond à une chênaie-charmaie, dont une partie a été exploitée récemment.

En dehors de la chasse et de l'exploitation forestière, peu d'usages sont connus sur ce secteur. Les loisirs motorisés semblent peu présents dans cette zone.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Grandes cultures | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Pas d'interaction des pratiques qui ne concerne pas les habitats d'intérêt communautaire. |
| Sylviculture | Interaction négative. Les plantations de pins sont anciennes et pas encore exploitées. L'exploitation des feuillus ne concerne pas les habitats d'intérêt communautaire. |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|--|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Herbiers aquatiques d'algues characées | 3140 | Bon |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen |
| Fourrés de Genévrier commun sur pelouses | 5130 | Moyen à bon |

VI.11. LES PELOUSES ET PINEDES DU PLATEAU DE LA MONTAGNE A LATRECEY ET VEUXHAULLES-SUR-AUBE (PLANCHE 10)

Comme le Mont et l'œillet, le plateau de la montagne a été autrefois parcouru par des ovins puis des bovins. Les plantations de pins qui ont suivi l'abandon du pâturage ont considérablement réduit la surface en pelouses calcicoles ou marnicoles sur ce secteur. Une petite partie encore bien conservée de prairie à Molinie est présente le long de la route qui traverse le plateau, et plusieurs fourrés à Genévrier commun sont dans un état moyen à bon car ils sont plus ou moins colonisés par les pins.

Les principaux usages recensés sur cette zone sont la chasse, l'exploitation forestière, les loisirs motorisés et quelques sorties naturalistes. Les activités motorisées semblent cantonnées à l'utilisation d'un terrain de moto-cross, créé au sein d'un secteur de pelouses calcicoles en mosaïque avec des fourrés à Genévrier commun.

| USAGES ET INTERACTIONS | |
|-------------------------------|--|
| Usages | Interaction(s) avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Chasse | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Naturalisme | Aucune interaction des pratiques actuelles |
| Activité de loisirs motorisés | Interaction négative des pratiques non-contrôlées sur les habitats d'intérêt communautaire (terrain de motocross) |
| Sylviculture | Une partie importante des plantations de pins a été exploitée récemment (commune de Veuxhaulles-sur-Aube). Les conditions d'exploitation ont entraîné la dégradation de certaines pelouses d'intérêt communautaire (passage d'engins, nombreux débris laissés sur place...). |

| HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | |
|--|------------------|----------------------|
| Habitats | Code Natura 2000 | Etat de conservation |
| Prairie humide à Molinie | 6410 | Bon |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche | 6210 | Moyen à bon |
| Fourrés de Genévrier commun sur pelouses | 5130 | Moyen à bon |

VII. COMPLEMENTS APPORTES AU DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

L'organisation et l'animation des ateliers thématiques (cf. tome II) ont permis d'évoquer plus en profondeur la principale activité humaine susceptible de dégrader le site : la pratique des loisirs motorisés. Des précisions concernant cette activité peuvent être apportées à l'issue du diagnostic, notamment concernant les manifestations sportives autorisées et les pratiques sauvages.

➤ **Enduros moto et quad de Latrecey**

L'étude, faite en atelier de travail, des circuits gérés par le motoclub de Latrecey (cf. annexe 8) et empruntés par les participants montre :

- Qu'une zone présente des sensibilités vis-à-vis du passage des engins au cours de l'enduro. Il s'agit d'une pelouse calcicole qui est traversée par un sentier créé et entretenu¹ par le motoclub de Latrecey sur les coteaux de Latrecey, au niveau du lieu-dit « la côte aux moines ». La création et l'utilisation de ce sentier a dégradé la pelouse sur un linéaire d'environ 200 mètres et sur une largeur d'un mètre. Toutefois, l'impact du passage des motos sur ce chemin reste faible au vu de la superficie de cette pelouse calcicole (3,3 ha) ;
- Qu'en dehors de cette zone, le passage des motos et quads sur les chemins gérés par le motoclub se fait en dehors des habitats d'intérêt communautaire ou ne les concernent pas ;
- Qu'il n'y a pas d'impact lié à la fréquentation du public au cours de ces manifestations sur les habitats d'intérêt communautaire. En effet, le public est cantonné aux abords des champs dans les zones de grande culture, où se déroulent les parcours chronométrés.

Au-delà de ces manifestations, un circuit emprunté par les motos existe sur le mont de Latrecey mais il est aujourd'hui peu emprunté et ne concerne pas la zone classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Il s'agit d'une pratique essentiellement exercée par le propriétaire des parcelles concernées.

¹ Rappelons que pour organiser cette manifestation, le motoclub de Latrecey dispose des autorisations des propriétaires concernés et qu'une autorisation préfectorale, renouvelable chaque année, est nécessaire.

➤ **Pratique non encadrées**

La pratique non encadrée des loisirs motorisés s'est accrue à Bologne après l'élaboration du diagnostic du site dans le Docob. Une des pelouses calcicoles entretenues par l'association les Ailes de Sainte Bologne a été dégradée par le passage répétés d'engins (cf. clichés ci-dessous ; source : P. Rizaucourt). Ce secteur du site apparaît aujourd'hui le plus menacé par le passage répété d'engins de toute sorte, d'autant plus qu'il s'agit du secteur le plus fréquenté par le public, facilement accessible en raison de la présence de chemins carrossables.

➤ **En conclusion**

Il apparaît urgent d'intervenir pour faire respecter ces habitats fragiles et rares. L'information sera l'outil privilégié mais il pourra être accompagné de mesures de mise en défens, voire d'interdiction sur les secteurs les plus remarquables.



Bibliographie

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., 2004. " *Cahiers d'habitats " Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.* Tomes 1 à 7. MEDD/MAP/MNHN. Édition La Documentation française, Paris.

BOULLET V., 1986. *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot.* Essai de synthèse phyto écologique. Thèse de doctorat, Lille : 330 p.

BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne.* Edition Belin : 639 p.

BOURNERIAS M., PRAT D. et al., 2005. *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg, deuxième édition.* Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze : 504 p.

Chambre d'agriculture de Haute-Marne, 2006. *Etat des lieux de l'élevage en Haute-Marne.* 16 p.

Commission Européenne DG environnement, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne.* EUR 15/2 : 132 p.

Commission Européenne, 2000. *Gérer les sites NATURA 2000.* Les dispositions de l'article 6 de la directive « Habitats » (92/43/CEE) : 51 p. + annexes.

ENGREF, 1997. *CORINE Biotopes version originale. Types d'habitats français :* 217 p.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques.* Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225p.

LAMBINION J. et al., 1992, *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines.* Quatrième édition. Edition du Jardin botanique national de Belgique : 1092 p.

MULLER F. et al., 2002. *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches.* Espaces Naturels de France, fédération des conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France » :132 p.

Nature Centre, 2000. *Actes du colloque : la gestion des pelouses calcicoles.* Recherches Naturalistes en région Centre n°7 : 96 p. + annexes.

Office National des Forêts, 2005. *Etude d'aménagement touristique et pédagogique, commune de Bologne.* ONF, agence de Haute-Marne. 11 p.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. *Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire.* France domaines atlantique et continental.

VALENTIN-SMITH G. et al., 1998. *Guide méthodologique des documents d'objectifs NATURA 2000.* Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels. Quétigny : 144 p.

LAFORREST A. & RAMEAU J.C., 2003. *Sortie orchidées sur la butte de Latrecey.* 31 p.

ROYER J.M., 2003. *Aperçu des pelouses calcaires de la Haute-Marne.* Bulletin de la Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de la Haute-Marne. n.s., 2 : 12-62.

ROYER J.M. / GREFFE, 2002. *Les pelouses calcaires de la Haute-Marne.* Région Champagne-Ardenne. 85 p. + annexes.

ROYER J.M., FELZINES J.C., MISSET C., THEVENIN S., 2006 – *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne.* Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, numéro spécial 25.

RAMEAU J.C., 1971. *Etude phytosociologique de l'Oxfordien Haut-Marnais.* Annales scientifiques de l'Université de Besançon. 3^{ème} série, fascic. 10 : 139-163 + annexes.

AREPE/ MORGAN F., 1988. *Etude préalable au remembrement de Latrecey.* 22 p. + cartes.

Université de Franche-Comté / Laboratoire de taxonomie expérimentale et d Phytosociologie, 1988. *Etude écologique des monts de Latrency (Haute-Marne). Projet de zonage et propositions de gestion*. Région Champagne-Ardenne. 19 p. + annexes.

Annexe 1 : Fiches descriptives des ZNIEFF de type I

Annexe 2 : liste des espèces végétales recensées

| ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 « PELOUSES ET FRUTICEES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » (BIOTOPE, 2005 & 2006) | |
|---|-------------------------------|
| Noms scientifiques | Noms communs |
| <i>Aceras anthropophorum</i> | Orchis homme-pendu |
| <i>Acer campestre</i> | Erable champêtre |
| <i>Acer pseudoplatanus</i> | Erable sycomore |
| <i>Agrimonia eupatoria</i> | Aigremoine eupatoire |
| <i>Ajuga reptans</i> | Bugle rampante |
| <i>Anacamptis pyramidalis</i> | Orchis pyramidal |
| <i>Anemone nemorosa</i> | Amémone sylvie |
| <i>Angelica sylvestris</i> | Angélique des bois |
| <i>Arum maculatum</i> | Gouet tacheté |
| <i>Aster amellus</i> | Marguerite de la Saint Michel |
| <i>Avenula pubescens</i> | Avoine pubescente |
| <i>Betula alba</i> | Bouleau pubescent |
| <i>Blackstonia perfoliata</i> | Centaurée jaune |
| <i>Brachypodium pinnatum</i> | Brachypode penné |
| <i>Briza media</i> | Amourette |
| <i>Bromus erectus</i> | Brome dressé |
| <i>Bupleurum falcatum</i> | Buplèvre en faux |
| <i>Campanula trachelium</i> | Campanule gantelée |
| <i>Carex digitata</i> | Laïche digitée |
| <i>Carex flacca</i> | Laïche glauque |
| <i>Carex panicea</i> | Laïche bleuâtre |
| <i>Carex tomentosa</i> | Laïche tomenteuse |
| <i>Carpinus betulus</i> | Charme |
| <i>Centaureum erythraea</i> | Petite centaurée |
| <i>Cerastium pumilum</i> | Céraiste nain |
| <i>Cervaria rivini</i> | Peucédan herbe aux cerfs |
| <i>Cirsium palustre</i> | Cirse des marais |
| <i>Cirsium tuberosum</i> | Cirse tubéreux |
| <i>Clinopodium vulgare</i> | Clinopode vulgaire |
| <i>Colchicum autumnale</i> | Colchique d'automne |
| <i>Cornus mas</i> | Cornouiller mâle |
| <i>Cornus sanguinea</i> | Cornouiller sanguin |
| <i>Coronilla minima</i> | Coronille naine |
| <i>Corylus avellana</i> | Noisetier |
| <i>Crataegus monogyna</i> | Aubépine |
| <i>Cytisus decumbens</i> | Cytise pédonculé |
| <i>Dactylis glomerata</i> | Dactyle aggloméré |
| <i>Daphne mezereum</i> | Bois-Joli |
| <i>Deschampsia cespitosa</i> | Canche cespiteuse |
| <i>Eryngium campestre</i> | Panicaut des champs |
| <i>Eupatorium cannabinum</i> | Eupatoire chanvrine |
| <i>Euphorbia cyparissia</i> | Euphorbe petit cyprès |
| <i>Fagus sylvatica</i> | Hêtre |

| ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 « PELOUSES ET FRUTICEES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » (BIOTOPE, 2005 & 2006) | |
|---|---------------------------|
| Noms scientifiques | Noms communs |
| <i>Festuca lemanii</i> | Fétuque de Léman |
| <i>Fraxinus excelsior</i> | Frêne commun |
| <i>Galium odoratum</i> | Aspérule odorante |
| <i>Galium verum</i> | Gaillet vrai |
| <i>Gentiana lutea</i> | Gentiane jaune |
| <i>Globularia bisnagarica</i> | Globulaire vulgaire |
| <i>Gymnadenia conopsea</i> | Orchis mouche |
| <i>Gymnadenia odoratissima</i> | Orchis odorant |
| <i>Helianthemum nummularium</i> | Hélianthème nummulaire |
| <i>Helleborus foetidus</i> | Hellébore fétide |
| <i>Hedera helix</i> | Lierre terrestre |
| <i>Himantoglossum hircinum</i> | Orchis bouc |
| <i>Hippocrepis comosa</i> | Hippocrépide en ombelle |
| <i>Inula salicina</i> | Inule à feuilles de saule |
| <i>Juniperus communis</i> | Genévrier commun |
| <i>Knautia arvensis</i> | Knautie des champs |
| <i>Lathyrus aphaca</i> | Gesse sans feuilles |
| <i>Lamium galeobdolon</i> | Lamier jaune |
| <i>Leucanthemum vulgare</i> | Marguerite |
| <i>Linum catharticum</i> | Lin purgatif |
| <i>Linum leonii</i> | Lin de Léon |
| <i>Linum tenuifolium</i> | Lin à feuilles étroites |
| <i>Ligustrum vulgare</i> | Troène |
| <i>Lithospermum pupurocaeruleum</i> | Grémil pourpre |
| <i>Listera ovata</i> | Listère ovale |
| <i>Lolium perenne</i> | Ray-grass commun |
| <i>Lonicera xylosteum</i> | Camérisier à balais |
| <i>Medicago lupulina</i> | Luzerne lupuline |
| <i>Melica uniflora</i> | Mélique uniflore |
| <i>Molinia caerulea</i> | Molinie bleue |
| <i>Onobrychis viciifolia</i> | Sainfoin |
| <i>Ononis natrix</i> | Bugrane gluante |
| <i>Ononis repens</i> | Bugrane rampante |
| <i>Orchis militaris</i> | Orchis militaire |
| <i>Orchis purpurea</i> | Orchis pourpre |
| <i>Ornithogalum pyrenaicum</i> | Ornithogale des pyrénées |
| <i>Ophrys fuciflora</i> | Ophrys bourdon |
| <i>Ophrys sphegodes ssp sphegodes</i> | Ophrys araignée |
| <i>Paris quadrifolia</i> | Parisette |
| <i>Phyteuma spicatum</i> | Raiponce en épi |
| <i>Picea abies</i> | Épicéa |
| <i>Pimpinella saxifraga</i> | Petit boucage |
| <i>Pinus nigra</i> | Pin noir |
| <i>Pinus sylvestris</i> | Pin sylvestre |
| <i>Plantago lanceolata</i> | Plantain lancéolé |
| <i>Plantago media</i> | Plantain intermédiaire |
| <i>Platanthera bifolia</i> | Orchis à deux feuilles |
| <i>Platanthera chloranta</i> | Orchis des montagnes |

| ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 « PELOUSES ET FRUTICEES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » (BIOTOPE, 2005 & 2006) | |
|---|--------------------------------|
| Noms scientifiques | Noms communs |
| <i>Poa angustifolia</i> | Pâturin à feuilles étroites |
| <i>Poa pratensis</i> | Pâturin des prés |
| <i>Poa trivialis</i> | Pâturin commun |
| <i>Polygala amarella</i> | Polygale amer |
| <i>Polygala calcarea</i> | Polygale des sols calcaires |
| <i>Polygala comosa</i> | Polygale chevelu |
| <i>Polygonatum multiflorum</i> | Sceau de Salomon multiflore |
| <i>Potentilla neumanianna</i> | Potentille printanière |
| <i>Primula veris</i> | Primevère officinale |
| <i>Prunella grandiflora</i> | Brunelle à grandes fleurs |
| <i>Prunus avium</i> | Merisier |
| <i>Prunus mahaleb</i> | Cerisier Sainte Lucie |
| <i>Prunus spinosa</i> | Prunellier |
| <i>Pulsatilla vulgaris</i> | Anémone pulsatile |
| <i>Quercus petraea</i> | Chêne sessile |
| <i>Quercus pubescens</i> | Chêne pubescent |
| <i>Ranunculus ficaria</i> | Ficaire fausse renoncule |
| <i>Robinia pseudacacia</i> | Robinier faux-acacia |
| <i>Rosa canina</i> | Eglantier |
| <i>Rubus fruticosus</i> | Roncier |
| <i>Salvia pratensis</i> | Sauge des prés |
| <i>Sanguisorba minor</i> | Petite sanguisorbe |
| <i>Securigera varia</i> | Coronille bigarrée |
| <i>Sedum album</i> | Orpin blanc |
| <i>Sedum acre</i> | Orpin brûlant |
| <i>Sedum sexangulare</i> | Orpin à six angles |
| <i>Senecio erucifolius</i> | Sénéçon à feuilles de roquette |
| <i>Senecio jacobaea</i> | Sénéçon de Jacob |
| <i>Seseli montanum</i> | Seseli des montagnes |
| <i>Sorbus aria</i> | Sorbier des oiseleurs |
| <i>Sorbus torminalis</i> | Alisier torminal |
| <i>Succisa pratensis</i> | Succise des prés |
| <i>Sisyrinchium montanum</i> | Bermudienne |
| <i>Taraxacum officinale</i> | Pissenlit |
| <i>Taraxacum palustre</i> | Pissenlit des marais |
| <i>Tetragonolobus maritimus</i> | Lotier maritime |
| <i>Teucrium chamaedrys</i> | Germandrée petit-chêne |
| <i>Teucrium montanum</i> | Germandrée des montagnes |
| <i>Tilia cordata</i> | Tilleul |
| <i>Thymus praecox</i> | Thym serpolet |
| <i>Trifolium pratense</i> | Trèfle des prés |
| <i>Viburnum lantana</i> | Viorne |
| <i>Vicia hirsuta</i> | Vesce hérissée |
| <i>Vicia tenuifolia</i> | Vesce à feuilles ténues |
| <i>Vicia sepium</i> | Vesce des haies |
| <i>Viola reichenbachiana</i> | Violette des bois |

Annexe 3 : liste des espèces animales recensées

| ESPECES ANIMALES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 « PELOUSES ET FRUTICEES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » (BIOTOPE, 30 MAI 2006) | |
|--|------------------------|
| Noms scientifiques | Noms communs |
| Lépidoptères | |
| <i>Anthocharis cardamines</i> | Aurore |
| <i>Aporia crataegi</i> | Gazé |
| <i>Aricia agestis</i> | Collier-de-corail |
| <i>Clossiana dia</i> | Petite violette |
| <i>Coenonympha pamphilus</i> | Fadet de la Mélique |
| <i>Colias crocea</i> | Souci |
| <i>Euphydryas aurinia</i> | Damier de la Succise |
| <i>Erebia medusa</i> | Moiré franconien |
| <i>Eriogaster lanestris</i> | Laineuse du cerisier |
| <i>Gonepteryx rhamni</i> | Citron |
| <i>Lysandra bellargus</i> | Bel-Argus |
| <i>Polyommatus icarus</i> | Azuré de la Bugrane |
| <i>Pyrgus malvae</i> | Hespérie de la Mauve |
| Odonates | |
| <i>Enallagma cyathigerum</i> | Agrion porte coupe |
| <i>Libellula depressa</i> | Libellule déprimée |
| <i>Platycnemis pennipes</i> | Agrion à larges pattes |
| Ascalaphes | |
| <i>Libelloides longicornis</i> | Ascalaphe marbré |
| Orthoptères | |
| <i>Ciccadeta montana</i> | Cigale des montagnes |

Annexe 4 : Liste des personnes consultées

| LISTE DES ORGANISMES ET PERSONNES CONSULTEES | | | |
|--|-----------------|--|--------------|
| Structure/Secteur d'activité | Personne | Fonction | Date |
| Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne | M. RENAUDIN | Agent technique « agriculture et environnement » au SUAD | 10/09/07 |
| ADASEA Haute-Marne | M. BIOTEAU | | Février 2007 |
| Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne | M. LECONTE | Chargé de mission pour la Haute-Marne | 13/03/07 |
| Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne | M. PERRIN | Ingénieur | 12/03/07 |
| GROUFOR 52 | M. DOYON | Administrateur | 15/03/07 |
| ONF | | | 15/03/07 |
| Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne | M. BOURRICARD | Technicien | 13/03/07 |
| Association sportive de chasse à l'arc de Haute-Marne | M. AUJEAN | Président | 12/07/07 |
| Communauté de communes du bassin de Bologne, Vignory et Froncles | MME BOURNAC | Chargée de mission | 14/03/07 |
| Communauté de communes du Pays de Chaumont | M. MINON | Chargé de mission | 15/03/07 |
| Communauté de communes des Trois Forêts | M. FRECLIN | Président | 12/09/07 |
| Pays de Chaumont | M. GRANDJONC | Chargé de mission | 14/03/07 |
| Motoclub de Latrecey | M. FUNCKEN | Président | 15/03/07 |
| Marie de Latrecey | M. GOYPIERON | Maire | 13/03/07 |
| Mairie de Châteauvillain | M. THIEBAUT | Maire | 12/07/07 |
| Mairie de Bricon | MME BAES | Maire | 12/07/07 |
| Maire de Orges | M. LAMBERT | Maire | 11/09/07 |
| Maire de Créancey | MME YUNG | Maire déléguée (commune de Châteauvillain) | 12/07/07 |
| Maire de Meures | M. LAMBERT | Maire | 10/09/07 |
| Association les Ailes de Sainte Bologne | M. RIZAUCOURT | Président | 12/07/07 |
| Activités naturalistes | M. ROYER | Professeur de Sciences Naturelles | 05/09/07 |
| Groupement forestier de Meures | M. LARMET | DDAF 52 | 10/09/07 |

Annexe 5 : Fiche descriptive des principaux usages

Sylviculture

| | |
|---|--|
| <u>Personne rencontrée</u> : M. Perrin <u>Structure</u> : Centre Régional de la Propriété forestière de Champagne-Ardenne <u>Fonction</u> : Technicien Haute-Marne | Personnes concernées par l'activité : CRPF ONF Groupements forestiers Communes Propriétaires privés |
| Interactions avec d'autres usages : activités motorisées, chasse | |

Localisation de l'usage

L'ensemble du site est concerné par cet usage

Description

Plus de la moitié de la superficie du site est aujourd'hui recouvert de résineux. La plupart des terrains concernés ont été plantés dans les années 50 dans le cadre d'une politique de reboisement financée par le Fond Forestier National.

Ces plantations, localisées sur des terres peu productives, sont mal-desservies et globalement peu exploitées. Il y a donc très peu d'activités sylvicoles sur le site, et les enjeux de production sont très faibles.

L'ensemble des parcelles forestières correspond à des terrains privés. Il est néanmoins utile de signaler que trois forêts communales sont gérées par l'ONF et concernent partiellement le site d'importance communautaire :

- La forêt communale de Latrecey – Ormoy-sur-Aube, sur les secteurs de l'œillet et du Plateau de la Montagne
- La forêt communale de Bricon au niveau de la côte de l'Avermont
- La forêt communale de Villiers-le-Sec

Ces trois forêts disposent de documents d'aménagement, mais seule celle de la forêt communale de Villiers-le-Sec précise la nécessité de prendre en compte les orientations du document d'objectifs.

Les enjeux de production étant faibles, des actions en faveur des habitats d'intérêt communautaire peuvent être envisagées sur plusieurs secteurs.

Interaction(s) avec les habitats d'intérêt communautaire

Interaction négative des plantations et des accrus de résineux sur les pelouses .

Interaction(s) avec les espèces d'intérêt communautaire

Interaction négative des plantations et des accrus de résineux sur les habitats du Damier de la Succise.

Chasse

| | |
|---|---|
| <u>Personne rencontrée</u> : M. Bourricard <u>Structure</u> : Fédération départemental des chasseurs de Haute-Marne <u>Fonction</u> : Technicien | <u>Personnes concernées par l'activité</u> : Fédération départementale des chasseurs Sociétés de chasse Communes Propriétaires privés |
| Interactions avec d'autres usages : | |

Localisation de l'usage

L'ensemble du site Natura 2000 est concerné par cet usage.

Description

14 sociétés de chasse ont leur territoire, entier ou partiel, sur le site Natura 2000. Les terrains dédiés à cette activité peuvent être communaux ou privés. Les sociétés de chasse organisent régulièrement des battues en période d'ouverture de la chasse, et le grand gibier (Sanglier, Chevreuil, Cerf) est principalement recherché par les chasseurs. Les densités de ces espèces sont importantes sur le territoire du site Natura 2000.

L'association sportive de chasse à l'arc de Haute-Marne se distingue des autres sociétés par des pratiques différentes : affût perché et poussée silencieuse.

Interaction(s) avec les habitats d'intérêt communautaire

Pas d'interaction notable avec les habitats d'intérêt communautaire.

Interaction(s) avec les espèces d'intérêt communautaire

Pas d'interaction notable avec les espèces d'intérêt communautaire.

Activités motorisées

| | |
|--|---|
| <u>Personne rencontrée</u> : M. Funcken <u>Structure</u> : Motoclub de Latrecey <u>Fonction</u> : Président | Personnes concernées par l'activité : Motoclub de Latrecey Particuliers Collectivités territoriales Autorités locales Propriétaires privés |
| Interactions avec d'autres usages : chasse, randonnée, gestion conservatoire, naturalisme | |

Localisation de l'usage

L'ensemble du site est concerné par cet usage, mais certains périmètres sont particulièrement fréquentés, notamment sur les communes de Latrecey et Châteaouvillain.

Description

La pratique des engins motorisés (motos, quads) est bien développée sur les différents périmètres du site Natura 2000.

Un enduro officiel (enduro-moto ou enduro-quad en alternance) est organisé chaque année à Latrecey par le Motoclub, et regroupe de nombreux pratiquants.

En dehors de cette manifestation déclarée, la pratique est réalisée par des particuliers en dehors de tout cadre réglementé et autorisé sur la plupart des chemins et sentiers parcourant le site Natura 2000.

Outre une forte dégradation des milieux naturels occasionnée par ces pratiques, il semble par ailleurs qu'elles engendrent des conflits avec les autres usagers, en raison du bruit que cela occasionne et du danger potentiel que représentent les engins motorisés.

Il semble important de rappeler que la **loi n°91-2 du 03 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels** interdit, en dehors des voies et chemins ouverts à la circulation publique, le passage des véhicules terrestres dans les espaces naturels, notamment les rivières, même à sec.

Interaction(s) avec les habitats d'intérêt communautaire

Sur le site, les habitats des coteaux calcaires et marneux, et les habitats forestiers sont les plus touchés par cette activité :

- Les pelouses marno-calcaires de la Côte de l'Avermont à Bricon, des coteaux et monts de Latrecey et de Créancey, de Villiers-le-Sec et Euffigneix, et de Roocourt-la-côte ;
- Les hêtraies calcicoles de Roocourt-la-côte et de Créancey

Interaction(s) avec les espèces d'intérêt communautaire

Interaction négative avec l'habitat potentiel du Damier de la Succise

Gestion conservatoire des pelouses sèches

| | |
|---|---|
| <u>Personne rencontrée</u> : M. Leconte <u>Structure</u> : Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne <u>Fonction</u> : Chargé de missions pour la Haute-Marne | Personnes concernées par l'activité : Conservatoire Commune de Latrecey Propriétaire privé |
| Interactions avec d'autres usages : activités naturalistes, activités motorisées, activités de loisirs (parapente) | |

Localisation de l'usage

Mont de Latrecey

Pelouse de Roocourt-la-côte (commune de Bologne)

Description

Le Conservatoire des Sites Naturels de Champagne-Ardenne assure la conservation de certaines pelouses marno-calcaires à Latrecey et Roocourt-la-côte (commune de Bologne).

Des actions de gestion (débroussaillage, gyrobroyage, pâturage) ont favorisé le maintien des pelouses sur le Mont de Latrecey mais leur pérennisation n'a pu être assurée pour le moment. Ces opérations ont été menées dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la commune de Latrecey et d'une convention de gestion avec un propriétaire privée.

Aucune action particulière n'a été engagée sur le site de Roocourt-la-côte, propriété du Conservatoire.

Interaction(s) avec les habitats d'intérêt communautaire

Interaction positive de la gestion conservatoire des pelouses marno-calcaire par le Conservatoire.

Interaction(s) avec les espèces d'intérêt communautaire

Interaction positive sur le maintien d'un habitat potentiel du Damier de la Succise

Randonnée pédestre, cycliste et équestre

Personnes concernées par l'activité :

Comité départemental de Tourisme

Collectivités territoriales

Fédération française de randonnée pédestre

Particuliers

Interactions avec d'autres usages : chasse, activités motorisées, naturalisme

Localisation de l'usage

Roocourt-la-côte, Bricon, Châteauvillain, Latrecey

Description

Différentes pratiques de randonnée existent sur le site Natura 2000 :

- **Pédestre**, notamment à Roocourt-la-côte (circuit Marie Calvès), Bricon (Circuit des Terres Blanches) et Latrecey ;
- **Cycliste**, en particulier à Châteauvillain et Latrecey où une course VTT organisée chaque année par l'association « Les Déjantés du Parc » traverse les coteaux de Créancey et de Latrecey ;
- **Equestre**, notamment à Bricon (Circuit des Terres Blanches).

Plusieurs projets de création et d'aménagement de sentiers sont en cours de préparation ou réalisation, notamment dans le cadre de l'aménagement touristique et pédagogique prévue par la communauté de communes du bassin de Bologne-Vignory-Froncles autour de la Chapelle Sainte-Bologne.

Interaction(s) avec les habitats d'intérêt communautaire

Pas d'interaction notable avec les habitats d'intérêt communautaire.

Interaction(s) avec les espèces d'intérêt communautaire

Pas d'interaction notable avec les espèces d'intérêt communautaire.

Interlocuteurs contactés

• Communauté de communes du bassin de Bologne-Vignory-Froncles

Chargé de mission : Marion Bournac

5, place de Verdun

52310 VIEVILLE

Tél. : 03.25.01.48.59

• Pays de Chaumont

Chargé de mission : M. Grandjonc

4 bis, avenue du Souvenir français

52000 Chaumont

Tél. : 03.25.31.67.37

• Comité départemental de Tourisme

M. Guillaume Richelot

Tél. : 03.25.30.31.92

Parapente

| | |
|--|--|
| <u>Personne rencontrée</u> : M. Rizaucourt <u>Structure</u> : Association « Les Ailes de Sainte Bologne » <u>Fonction</u> : Président | Personnes concernées par l'activité : Les Ailes de Sainte Bologne Commune de Bologne Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne |
| Interactions avec d'autres usages : Gestion conservatoire des pelouses marno-calcaires | |

Localisation de l'usage

Pelouses de Roocourt-la-côte

Description

L'association « Les Ailes de Saint Bologne » compte une dizaine de pratiquants qui utilisent, avec l'accord de la commune et d'un propriétaire privée, deux pistes d'envol situés sur la commune de Roocourt-la-côte. L'activité représente une dizaine de jours par an, les vols étant plutôt réalisés en soirée, en fonction des conditions météorologiques. Les pistes sont entretenues chaque année par des actions de débroussaillage et de fauche.

Interaction(s) avec les habitats d'intérêt communautaire

Interaction positive des opérations de débroussaillage sur les pelouses marno-calcaires d'intérêt communautaire.

Interaction positive (ouverture du milieu) et négative (date de réalisation) des opérations de fauche sur les pelouses marno-calcaires d'intérêt communautaire.

Interaction(s) avec les espèces d'intérêt communautaire

Pas d'interaction notable avec les espèces d'intérêt communautaire.

Annexe 6 : résultats chiffrés de la cartographie des habitats

Cf. pages suivantes

RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS

SITE NATURA 2000 FR2100249

« PELOUSES ET FRUTICEES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY »

| Nom de l'habitat Code CORINE BIOTOPES (CB) Code NATURA 2000 (NATURA 2000) | Surface comprise dans le site NATURA 2000 (ha) | % de couverture relative |
|--|--|--------------------------------|
| Habitats aquatiques | | |
| Eaux stagnantes sans végétation (CB : 22.13) | < 1 ha | < 1% |
| Herbiers aquatiques d'algues characées (CB : 24.12 x 24.44 - Natura 2000 : 3140) | < 1 ha | < 1% |
| Habitats prairiaux | | |
| Prairies pâturées (CB : 38.112) | 15 ha | 2% |
| Prairies artificielles (CB : 81.1) et prairies fauchées, pauvres en espèces (CB : 38.22 pp) | 15 ha | 2% |
| Prairies humides à Molinie (CB : 37.312 - Natura 2000 : 6410) | 2 ha | <1% |
| Habitats des coteaux calcaires et fourrés | | |
| Végétations pionnières sur dalles calcaires (CB : 34.11 - Natura 2000 : 6110-1) | < 1 ha | < 1% |
| Pelouse calcicole ou marnicole sèche (CB : 34.3227 - Natura 2000 : 6210-24) | 13 ha | 2% |
| Pelouse calcicole mésophile (CB : 34.3227 - Natura 2000 : 6210-15) | 5 ha | 1% |
| Pelouse calcicole ourliée (CB : 34.323 - Natura 2000 : 6210-17) | 15 ha | 2% |
| Pelouse marnicole (CB : 34.322 - Natura 2000 : 6210-21) | 1 ha | <1% |
| Mosaïque de pelouses calcicoles/marnicoles et de prairies à Molinie (CB : 34.32 x 37.312 - Natura 2000 : 6210 x 6410) | 3 ha | <1% |
| Fourrés de Genévrier commun sur pelouses (CB : 31.88 ou 34.32 x 31.88 - Natura 2000 : 5130-2 ou 6210 x 5130) | 13,5 ha | 2% |
| Fruticées (CB : 31.81) | 17 ha | 3% |
| Mosaïque de pelouses calcicoles et de fruticées ou accrus forestiers (CB : 34.32 x 31.8 - Natura 2000 : 6210) | 6,5 ha | 1% |
| Saulaies arbustives (CB : 44.12) | <1 ha | <1% |
| Accrus forestiers feuillus (CB : 31.8D271) | 28 ha | 4% |
| Habitats forestiers et syvicoles | | |
| Chênaie-charmaie calcicole (CB : 41.271) | 25 ha | 4% |

| RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS SITE NATURA 2000 FR2100249 « PELOUSES ET FRUITICES DE LA COTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE A LATRECEY » | | |
|--|--|--------------------------|
| Nom de l'habitat Code CORINE BIOTOPES (CB) Code NATURA 2000 (NATURA 2000) | Surface comprise dans le site NATURA 2000 (ha) | % de couverture relative |
| Hêtre ou hêtre-chênaie calcicole (CB : 41.131 - Natura 2000 : 9130-5) | 12 ha | 2% |
| Plantation de résineux (CB : 83.31) | 260 ha | 39% |
| Mosaïque de plantation de résineux et de pelouse calcicole/marnicole (CB : 83.31 x 34.32 - Natura 2000 : 6210) | 96 ha | 14% |
| Mosaïque de plantation de résineux et de fourrés de Genévrier (CB : 83.31 x 31.88 - Natura 2000 : 5130) | 5 ha | 1% |
| Mosaïque de plantation de résineux et de hêtre-chênaie calcicole (CB : 83.31 x 41.131 - Natura 2000 : 9130) | 1 ha | <1% |
| Plantations de feuillus (CB : 83.32) | 1 ha | <1% |
| Mosaïque de résineux et chênaie-charmaie calcicole (CB : 83.31 x 83.32) | 48,5 ha | 7% |
| Habitats artificiels | | |
| Jardins et vergers (CB : 85.3 et 83.15) | 1,5 ha | <1% |
| Mosaïque de pelouse calcicole/marnicole et de verger (CB : 83.15 x 34.32 - Natura 2000 : 6210) | 22 ha | 3% |
| Grandes cultures (CB : 82.11) | 59 ha | 9% |
| Friches et jachères agricoles (CB : 87.1) | 2,5 ha | <1% |
| Espaces anthropisés (infrastructures et habitations - CB : 86) | 4 ha | 1% |
| Total | 670 ha | 100% |

En gras : habitats d'intérêt européen
 CB : code CORINE BIOTOPES
 Natura 2000 : code NATURA 2000

Annexe 7 : Structure de la table Mapinfo

La Table MapInfo des habitats (polygone_habitat.tab) comporte les champs suivants :

| Champ | Type | Information |
|-----------------------|----------------|-------------|
| référence_site | Caractère(30) | Index |
| ID | Entier | |
| Nom_habitat | Caractère(114) | Index |
| Code_Natura_2000 | Caractère(50) | |
| Code_Corine | Caractère(40) | Index |
| Corine | Caractère(150) | |
| Habitat_communautaire | Caractère(50) | |
| Habitat_prioritaire | Caractère(50) | Index |
| Etat_conservation | Caractère(16) | |
| Surface | Flottant | |
| Proportion_du_site | Flottant | |
| Remarques | Caractère(114) | |

Projection : Lambert II étendu